Le Gouvernement Laurier devant l'opinion

L'Immigration Française au Canada

Le Problème de l'Immigration Française

1908

LE PROBLEME DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE

L'immigration française en Canada, avec les méthodes à employer pour l'encourager et pour l'asister, est un des problèmes les plus ardus que le gouvernement Laurier ait entrepris de résoudre, et l'on admettra que si l'on tient compte des difficultés de toute nature qui entravent la réalisation de ce projet si séduisant, les progrès qui ont été accomplis, sont aussi satisfaisants que possible.

Il n'est personne qui ne se rende compte des avantages énormes que ce serait pour notre pays de recevoir régulièrement une puissante immigration agricole française capable de donner à nos cultivateurs les grandes leçons d'ordre, de méthode et d'économie qui sont les vertus essentielles du paysan français.

Ce ne sont pas seulement ces raisons matérielles qui nous font désirer le succès d'un mouvement d'immigration française, ce sont encore des raisons d'un ordre moral, des raisons de communauté d'origine, de langue, de religion.

Il est donc regrettable qu'en dépit de toutes ces raisons qui militent en faveur d'une nombreuse immigration française toutes les tentatives antérieurement faites aient abouti à de lamentables décomptes.

MECOMPTES ANTERIEURS

...Les essais infructueux tentés pour introduire une immigration française capable de compter parmi nous et de nous aider sont nombreux et présente encore à l'esprit de chacun.

La première tentative en date fut celle de feu le curé Labelle, lorsqu'il amena à Montréal l'expédition du DAMARA ;

Puis la tentative de M. Bonaparte Wyse au lac Nominingue ;

Puis l'essai de colonisation à Montmartre, Manitoba.

Et combien d'épreuves individuelles ! Il était donné à ce gouvernement de pouvoir pour la première fois montrer un résultat sérieux et progressif dans la colonisation française, un mouvement dont la marche ascendante régulière et graduelle fût une indication de l'implantation définitive de l'idée du Canada dans les populations françaises.

On verra par les tableaux statistiques que nous donnons ci-après, la progression ascendante de l'immigration française au Canada et, par les rapports de nos agents, les magnifiques perspectives que présente l'avenir.

CAUSES DES MECOMPTES

Les causes des mécomptes éprouvés par les prédécesseurs du gouvernement Laurier sont bien faciles à définir et sont: d'abord le DEFAUT D'ORGANISATION DU SERVICE D'IMMIGRATION FRANÇAISE.

Sous les régimes conservateurs, le Commissariat général du Canada en France était une quantité insignifiante, c'était presque un simple bureau de politesse, où l'hon. M. Fabre, homme courtois et discret, rappelait seul en France, par sa présence, l'existence d'un Canada. Pas d'agents, pas de commis, pas de délégués. Impossible dans ces conditions de se livrer à aucune action profitable.

La deuxième cause, c'était le RECOURS EXCLUSIF AUX MOTIFS SENTIMENTAUX.

Pendant de longues années, on a sollicité l'immigration française pour ces deux raisons:

Qu'on parle français au Canada ; qu'il y a au Canada un puissant groupe catholique;

Loin de nous de vouloir déprécier ces deux motifs d'entente, si éminemment respectables.

Malheureusement, il faut bien admettre que notre siècle se matériali-

se et que les questions d'intérêts matériels tendent de plus en plus à y primer celles du sentiment.

Et nous devons reprocher au groupe bruyant de nationalistes, lorsqu'il ne fait pas appel à ces sentiments dans un but malsain d'exploitation politique, qu'il les invoque avec une ferveur inconsidérée et plutôt dommageable.

En effet, on s'exagère la portée de ces deux considérations de langue et de religion, sur les immigrants français.

L'on se rendra promptement compte que le Français n'émigre pas ou émigre peu.

Il est admis que le gros de l'émigration française se rend dans l'Amérique du Sud.

Il est admis que la majorité de l'immigration française est formée des populations méridionales, basques etgasconnes.

Voilà donc qui nous devons attirer et contre qui nous devons lutter.

Or, croit-on que ces questions de langue et de religion puissent peser dans la balance en faveur du Canada contre la République Argentine auprès des basques et des gascons.

1o. Quant à la religion, l'Amérique du Sud est aussi catholique que le Canada ;

2o. Quant à la langue, Basques et Gascons parlent un patois dans lequel ils se comprennent plus vite avec les Argentins espagnols qu'ils ne se comprendraient dans leur français méridional avec les gens de Québec.

Voilà la vérité, et c'est faire fausse route que de compter trop sur la langue et sur la religion pour détourner,, au profit du Canada, l'immigration qui gagne l'Amérique du Sud.

Il faut d'autres méthodes et ce sont celles-là que le gouvernement a appliquées avec succès ; nous allons les indiquer un peu plus loin.

LE SENTIMENT FRANÇAIS

On a beaucoup trop exploité et les nationalistes exploitent encore beaucoup trop—sincèrement quelquefois, politiquement toujours—le sentiment français.

C'est une mauvaise tactique de baser sa propagande d'immigration sur ce qui est vraiment un malentendu, et c'est s'exposer aux plus graves mécomptes.

Persuader aux Français qui veulent venir au Canada, qu'ils vont se trouver en pays français en débarquant à Québec.

Persuader aux Canadiens-français que les Français qui vont débarquer sont des Canadiens comme eux, c'est faire œuvre incorrecte et qui ne peut pas réussir.

Voilà pourtant à quoi se livrent constamment les adversaires du gouvernement qui lui reprochent de ne pas agiter suffisamment les questions de langue, de race et de religion pour entraîner l'immigration française.

Les esprits avisés en France sont les premiers à faire connaître au peuple la vraie situation; pourquoi, sinon par politique, nos adversaires s'évertuent-ils à l'obscurcir ?

LE FRANÇAIS MODERNE ET LE CANADIEN D'AUJOURD'HUI

M. André Siegfried, fils de M. Jules Siegfried, sénateur et ancien ministre du commerce a publié à Paris, un ouvrage remarquable, intitulé : "LE CANADA — LES DEUX RACES". C'est le meilleur ouvrage publié sur le Canada et les questions françaises depuis vingt-cinq ans.

L'auteur qui a voyagé en Canada fait ressortir tout l'abîme qui existe entre le Français de France et les Français du Canada et dit:

"Les relations politiques actuelles de la France et du Canada, telles que, 'depuis la conquête, les a faites un siècle et demi d'histoire, se caractérisent par une netteté parfaite et une absence complète d'équivoque.

" D'une part les Canadiens-français ne désirent pas revenir à nous. Abandonnés à leurs propres forces, ils ont magnifiquement lutté pour se tailler une place au soleil, dans la société nouvelle où la destinée les entraînait. Il y ont réussi et aujourd'hui, ils se sont assez accoutumés à leur présente condition pour pouvoir s'en déclarer franchement satisfaits. Il leur serait, au contraire, devenu difficile et pénible de se réadapter aux idées et aux mœurs de la France moderne."

Ce qui suit confirme ce que nous allons affirmer que le gouvernement français, que la nation française ne désire pas envoyer ses fils à l'étranger, surtout au Canada.

" D'autre part, notre gouvernement (le gouvernement français) ne se fait aucune illusion. Il n'ignore pas l'état d'esprit que nous venons de rappeler, et il reconnaît volontiers qu'il est à la fois naturel et légitime. De très bonne foi, il pense que notre domination politique dans l'Amérique du Nord, appartient à un passé qu'il serait chimérique de vouloir faire revivre. A aucun moment, en effet, nous n'avons songé à reconquérir notre ancienne colonie, pas plus que celle-ci n'a désiré être reconquise par nous. "

Abordant le chapitre des relations qui existent entre les deux pays, l'auteur dit que les Canadiens français peuvent cultiver la langue française, la littérature française, respecter et aimer l'ancienne histoire de la France, mais c'est tout. M. Siegfried ajoute:

" C'est toutefois un rapprochement qui doit s'accomplir avec une rare délicatesse. A bien des égards, nous sommes trop différents pour pouvoir nous comprendre intégralement. Toute une fraction de la société canadiendienne redoute notre influence et il faut avouer que c'est bien naturel. Peut-on demander en effet à des catholiques pratiquants, à des modérés selon l'école anglaise de venir chercher leurs inspirations dans le pays politiquement le plus avancé de l'Europe? Ce n'est pas seulement la distance, c'est aussi le temps qui nous sépare et l'on aurait tort de penser qu'il soit possible de revenir en quelques années sur les effets d'un si long divorce entre la France contemporaine et le Canada Français. "

Voilà l'opinion d'un Français éminent qui a visité notre pays, qui est connu par des Canadiens-français, par des laïques et des membres du clergé et les idées qu'il exprime dans ce livre sont celles des quatre cinquième du peuple français. Nous verrions certainement avec plaisir toute démarche tentée par le gouvernement pour attirer l'immigration française, mais ce n'est pas une raison pour admettre comme certains le prétendent, qu'il existe entre les Français d'aujourd'hui et les Canadiens-français une telle affinité, une telle similitude d'idées que nous puissions compter sur un fort mouvement d'immigration de ce côté.

Voilà les vérités qu'il importe de dire et dont il faut se pénétrer si l'on veut comprendre pourquoi nous n'avions pas réussi jusqu'à présent à provoquer une immigration continue et représentative de la France, et si l'on veut comprendre ce qu'a fait le gouvernement.

CE QU'A FAIT LE GOUVERNEMENT POUR ETABLIR LE MOUVEMENT D'IMMIGRATION FRANÇAISE

Le gouvernement Laurier ayant compris par les résultats acquis, l'impuissance des appels à la langue, à la religion et à la race, quand ils n'étaient pas appuyés sur des arguments pratiques et matériels, a entrepris d'abord de faire connaître le Canada aux populations françaises autant que le lui permettaient les restrictions et les difficultés imposées par les autorités françaises.

Tout d'abord et à cette fin, le nombre des agents canadiens dans la mère-patrie a été augmenté.

Nous avions en France, pour nous représenter, l'honorable Hector Fabre, commissaire du Canada à Paris dont le dévouement et la haute compréhension des affaires de France et du Canada est indiscutable.

Le gouvernement Laurier lui a adjoint d'abord M. Pierre Foursin, le plus canadien des Parisiens, fondateur de la colonie de Montmartre au Manitoba, la seule tentative réelle de colonisation française dans l'Ouest qui ait pris effet.

Le gouvernement Laurier lui a adjoint encore M. Wiallard, qui a longtemps habité le Canada, qui a été secrétaire de M. Clergue au Sault Ste-Marie.

Voilà quel était le personnel quand le gouvernement Laurier a entrepris l'immigration française et belge intensive, il v a cinq ans environ.

SIR WILFRID LAURIER ET NOS AGENTS

Certaines personnes ignorantes ou mal intentionnées reprochent à Sir Wilfrid Laurier de manquer de sollicitude pour l'immigration française.

Ce reproche peut aller de pair avec celui de négliger la langue française.

Pour montrer combien il est injuste et sans fondement de lui attribuer de tels sentiments, on n'a qu'à lire les paroles suivantes qu'a prononcées le chef libéral, à la Chambre des Communes, sur la motion Monk, relative aux primes d'immigration :

Un mot maintenant de cette prétention de l'honorable député de Montmagny que nous n'avons pas de système d'immigration en France. Je dirai tout d'abord que notre système d'immigration en France est adéquat: si nous n'en avons pas eu de plus parfait, c'est que nous n'avions pas de communications directes entre la France et le Canada. Depuis vingt ans le gouvernement canadien fait des efforts pour établir une ligne directe entre les deux pays pour les fins de commerce et de l'immigration.

Dès que nous avons eu une ligne entre le Canada et la France, nous avons travaillé à établir un système d'immigration en France et à l'heure présente nous avons quatre agents d'immigration dans ce pays—M. Wiallard, M. Foursin, M. Geoffrion et M. Montpetit, et de temps à autre nous y avons envoyé des agents spéciaux. M. Morel a été délégué en Belgique le 7 décembre 1907. C'est un homme qui a déjà de l'expérience, car il a été employé en cette qualité pendant six mois, de décembre 1905 à juin 1906. Le département à offert à M. Paul Auve, de Morinville (Alberta), d'aller en France comme délégué agricole; nous ne savons pas encore s'il acceptera C'est un cultivateur pratique qui habite l'Ouest depuis quinze ans. M. J. E. Deslauriers a été nommé temporairement comme agent d'immigration en France et en Belgique. Il a dû commencer ses travaux le 1er du mois courant. M. Edouard Parent, de Saint-Jean-Baptiste (Maniroba), a été nommé délégué agricole en France, sa mission devait durer trois mois, à compter du 20 janvier. C'est un cultivateur instruit qui nous a été chaleureusement recommandé.

Maintenant que nous allons avoir une ligne directe entre le Canada et la France, nous allons nous mettre à l'œuvre avec toute la diligence possible, car nous nous rendons parfaitement compte,—comme tout le monde d'ailleurs dans cette Chambre—que nous ne pouvons pas avoir une meilleur classe d'immigrants que les paysans français et belges. Nous savons tous qu'ils sont sobres, moraux, industrieux et possèdent les qualités qui font les bons citoyens.

(Page 7430, Débats français 1908)

Le point est réglé quant à l'intervention directe de Sir Wilfrid Laurier.

LITTERATURE DISTRIBUEE EN FRANCE ET EN BELGIQUE

L'on a dit que l'on ne faisait pas suffisamment connaître notre pays en France et en Belgique. Je nie cette accusation.

Les agences de France et de Belgique reçoivent du département de

l'immigration à Ottawa toute la littérature française dont elles ont besoin. De plus, il s'imprime actuellement de grandes cartes géographiques en français qui seront distribués en France et en Belgique prochainement.

Voici une liste des publications françaises distribuées depuis 1897, par nos agences françaises et belges:

		Exemplaires.
1896 —	Aucune.	
1897 —	"l'Ouest Canadien"	8,000
	"Le Guide du Colon"	20,000
1898 —	"Pamphlet Belge"	10,000
1899 —	"Le Manitoba"	15,000
	"Le District de la Saskatchewan"	5,000
1900 —	"Le Manitoba"	20,000
1901 —	"Atlas"	25,000
1902 —	"l'Ouest Canadien"	20,000
1903 —	"Atlas"	15,000
1904 —	"Géographies"	100,000
	"Atlas"	15,000
	"Terres données gratuitement"	10,000
	"Saskatchewan et l'Ouest canadien"	10,000
	"Conseils aux colons"	11,000
1905 —	"Manitoba"	5,000
	"L'Ouest Canadien"	200,000
1906 —	"L'Ouest Canadien"	150,000
	"Géographies"	100,000
	"Bureau de Colonisation"	25,000

(Discours de l'hon. R. Lemieux, à Nicolet, 25 août 1907.)

AMELIORATION DE L'INSTALLATION A PARIS

Le séjour de l'honorable Ministre des Finances à Paris, pendant la négociation du traité français a eu le bon effet de le convaincre de la nécessité de fournir à nos représentants un local plus convenable, plus représentatif.

Les ministres français, les honorables Brodeur et Lemieux et le Premier Ministre étaient convaincus depuis longtemps de l'opportunité de ce changement ; le grand point était de convertir à cette idée le grand argentier du Canada, celui qui tient les cordons de la bourse, et c'est maintenant chose faite comme on peut en juger par le discours qu'il a prononcé au parlement, le 8 avril dernier, sur la question de subvention à la ligne française, discours dont voici un extrait aussi copieux que significatif:

L'hon. M. FIELDING: Je puis dire à mon honorable ami que je partage de tout cœur l'opinion qu'il a exprimée sur la position où se trouvent nos représentants à Paris. Ce qui nous a frappés, mon honorable collègue et moi, quand nous étions dans la capitale de la France, ce fut d'avoir à constater que nos bureaux, situés avantageusement peut-être pour certaines fins, n'étaient pas installés au meilleur endroit possible, et nous avons consacré quelques jours à nous procurer un édifice dans une des avenues plus fréquentées par le public, même s'il eût fallu dépenser à cette fin une somme considérable. Nous sommes entrés en pourparlers pour louer un appartement dans un rayon où se trouvent des bâtisses importantes et où l'on aurait pu transporter les bureaux de nos représentants en France. A l'heure qu'il est, M. Fabre et le personnel sous ses ordres ont leurs bureaux dans une partie de Paris, tandis que M. Poindron a le sien dans le centre commercial de cette ville, près de la Bourse. Nous croyions qu'il valait mieux réunir ces bureaux dans un mê-

me édifice, et nous avons cherché à nous procurer un appartement dans un quartier plus en évidence, dût-il en coûter un peu plus cher au pays. Nous avons cru devoir entamer des pourparlers satisfaisants en vue de la location d'un appartement sur un des grands boulevards. Malheureusement, certains rivaux sont entrés en lice, et en dépit de tout ce que nous étions disposés à faire, ils nous ont coupé l'herbe sous le pied et nous avons manqué l'occasion favorable. Nous avons donné ensuite à nos représentants l'ordre de chercher un local plus satisfaisant, mais jusqu'à ce jour leur travail n'a pas été couronné de succès. J'estime que Paris est une des grandes villes du monde où se font les plus grandes expositions, et si les bureaux du Canada se trouvaient dans un endroit plus central, nos fonctionnaires pourraient réussir en leur travail qui nous rapporterait indirectement l'équivalent du montant supplémentaire que nous dépenserions pour le loyer d'un appartement plus convenable. Je reconnais qu'il nous faut faire une campagne plus vigoureuse et plus énergique en France pour le compte du Canada.

(Page 6730. Débats français 1907-08.)

PROPAGANDE AUX EXPOSITIONS

Un chapitre des dépenses les plus utiles que le gouvernement Laurier ait faites pour accroître l'immigration au Canada a été celui des dépenses d'exposition, dont nous donnons le chiffre ci-dessous conformément aux procès-verbaux des Communes, en réponse à une question posée par M. Armstrong, député de Lambton.

Tous les chiffres ici portés ne s'adressent pas directement à l'immigration de langue française, cependant le nombre des étrangers qui assistent à ces grandes expositions est tel que l'effet de cette réclame se répercute dans le monde entier.

Voici ce document:

M. ARMSTRONG demande:

Quelle est la somme totale dépensée pour le compte d'expositions en dehors du Canada depuis que l'administration actuelle est arrivée au pouvoir ; avec mention de l'endroit où la dépense s'est faite et de la somme dépensée en chaque cas ?

L'hon. L. P. BRODEUR (pour le ministre de l'Agriculture) :

Stockholm	$ 1,122.87
Omaha	7,773.96
Royal Exchange, Londres	7,534.14
Paris, France	**316,337.39**
Glasgow, Ecosse	70,379.91
Wolverhampton et Cork	59,786.13
Pan américaine, Buffalo	67,058.83
Pittsburg	11,200.10
Londres	5,725.54
Liverpool	3,243.95
Osaka, Japon	55,335.67
Saint-Louis	317,335.67
Milan, Italie	**130,201.61**
Liège, Belgique	**164,152.98**
Dublin	**138,270.08**
Nouvelle-Zélande	55,887.86
Edinburgh, Ecosse	245.66
Melbourne, Australie	605.71
Expositions en général	65,853.22
Londres (Shepherd's Bush)	90,363.07
	$1,568,140.97

(Page 4575, Débats français de 1908).

On remarquera qu'en dehors de l'exposition de Saint-Louis, ce sont celles de Paris, Liège et Milan qui ont fait l'objet de la plus forte dépense gouvernementale.

Quant aux résultats après l'exposition de Liège, on lisait dans la REVUE ECONOMIQUE ET INTERNATIONALE :

L'exposition des produits canadiens nous révèle ou nous rappelle qu'il y a là, au nord de cet immense continent américain, des territoires abondamment pourvus de toutes les richesses de la nature, occupés par une population peu nombreuse, mais énergique, entreprenante, résolument décidée à faire fructifier, avec le concours étranger, des trésors enfermés dans le sol. Il y a là pour les pays à population trop dense de vastes débouchés, d'autant plus dignes d'attirer l'attention que le climat y est salubre et tempéré. L'étranger est étonné des réalités actuelles et des possibilités de l'avenir du Canada.

TRAITE FRANCO - CANADIEN

A côté de ces mesures prises pour faire connaître le Canada en France, le gouvernement Laurier a entrepris et obtenu de resserrer les liens de sympathie qui unissent le Canada à la France, en y ajoutant un lien puissant, celui de l'intérêt.

C'est cette idée qui est au fond du traité franco-canadien qui a été signé à Paris l'automne dernier et adopté par le Parlement Canadien à sa dernière session.

Les avantages économiques exclusivement intéressants de cette convention ont fait l'objet de longues discussions aux Communes et l'opinion admise a été que ce traité conférant des faveurs réciproques aux deux pays est le plus puissant instrument qu'on pouvait imaginer pour fortifier les liens qui les attachent.

Nous avons eu récemment la preuve du bien fondé de cette assertion.

Un grand journal parisien, "Le Petit Journal" qui tire un million et quart d'exemplaires par jour, termine ainsi, le 23 mai dernier, un article où il se plaint amèrement du déplacement à l'étranger de l'article de Paris "par l'article de Berlin":

La raison ?... Demandez-la aux Français qui habitent l'étranger, demandez-la à nos consuls ; ils vous répéteront à satiété ce que disait récemment encore notre attaché commercial à l'ambassade de Londres : Nous sommes trop casaniers. Nous n'allons pas sur place défendre nos intérêts ; alors que nos rivaux sont convaincus de cette vérité que "le commerce suit ses nationaux", et que "qui veut exporter des produits, doit d'abord exporter des hommes".

Voilà l'avis d'un grand journal français, et cet avis se résume à ceci:

"Si la France veut tirer parti du traité avec le Canada, elle doit d'abord envoyer des Français au Canada."

Ceci confirme sûrement ce que nous avons dit que la plus grande arme favorable au développement de l'immigration française au Canada qui ait été forgée, a été le traité conclu par Messieurs Fielding et Brodeur.

LA LIGNE CANADO-FRANÇAISE

Pour compléter son œuvre magnifique du traité français et nous permettre d'en retirer tous les avantages colonisateurs autant que commerciaux, le gouvernement de Sir Wilfrid a fait passer à la dernières session du Parlement une loi accordant une subvention à une ligne de navigation directe entre le Canada et la France.

C'est une triste histoire que celle des échecs des lignes franco-canadiennes sous les divers gouvernements.

Les rives de l'Ile au Sable, cimetière de l'Atlantique, ne comptent

pas plus de carcasses de navires demantelés que les annales du Ministère de Commerce ne renferment de chartes de lignes franco-canadiennes en déconfiture depuis 1885.

Heureusement tout s'est changé depuis quelques années, depuis que le gouvernement Laurier a commencé à orienter vers la France cette politique de propagande active dont l'opposition s'évertue vainement à nier l'existence et les heureux effets.

Nous avons actuellement un service entre le Canada et la France rempli par la ligne Allan et qui a subsisté trois années, avec des résultats relativement satisfaisants, fait inoui déjà dans l'existence de nos relations avec la France.

Ce service expirait au premier de mai dernier et le gouvernement désireux d'accroître les facilités de communication entre les deux pays, et afin de faire face à l'augmentation certaine du commerce et de l'immigration qui doit résulter de la signature du traité français, vient de faire passer une loi qui l'autorise à signer un contrat avec une compagnie de steamers pour fournir un service de navigation directe entre le Canada et la France, par bateaux de première classe, munis d'appareils réfrigérateurs.

Cette loi prévoit aussi le paiement d'une subvention de $100,000 pour dix-huit voyages au minimum, avec un paiement proportionnel par voyage additionnel, la subvention totale pouvant ainsi s'élever jusqu'à $200,000.

Le gouvernement prépare actuellement les négociations pour accorder à une compagnie responsable et active ce contrat destiné à inaugurer une ère nouvelle dans les communications entre le Canada et la France.

L'ENTENTE CORDIALE

Un des événements les plus propices qui se soient produits et qui doivent contribuer le plus à aider le mouvement français vers le Canada est bien cette proclamation ouverte de l'amitié entre les deux pays auquel les Canadiens doivent leur origine.

Les manifestations spontanées de sympathie et d'entente entre la France et l'Angleterre sont destinées à avoir un contre-coup énorme entre la France et le Canada.

Il n'y a pas bien longtemps, parlant à Nicolet, le 25 août 1907, l'honorable Rodolphe Lemieux pouvait dire avec raison:

En France, l'un des plus grands obstacles—le plus "grand" a été jusqu'à présent le titre pour le Canada de " pays anglais. "

On ne peut se figurer combien était tenace jusqu'à ces derniers temps —surtout dans les campagnes où nous pouvons recruter des immigrants— Normandie et Bretagne—le préjugé anti-anglais.

Heureusement, avec "l'entente cordiale", un grand changement s'est opéré dans les esprits.

Le changement total est accompli maintenant et ce sera certainement pour l'honorable M. Lemieux un grand honneur d'avoir assisté à la consécration de cette alliance, le jour où le gouvernement français rendait les honneurs officiels et militaires sur le parvis de la Madeleine, aux dépouilles mortelles de feu l'honorable Raymond Préfontaine, qu'un cuirassé anglais attendait à Cherbourg pour les ramener au Canada.

L'effet du pacte scellé ne s'est pas fait attendre longtemps et nos relations au Canada avos nos compatriotes anglais ont pris depuis les événements récents une cordialité plus grande, dont les immigrants français qui viennent ici, pourront recueillir les avantages.

Pour se convaincre du changement qui s'est produit dans les esprits, il suffit de lire cet article que publiait un grand organe anglais de Montréal, le "Star", 26 mai 1908, à l'occasion de la visite du président Fallières :

"Pendant que les deux Mères-Patries se sont fait la cour, les deux races, dans notre pays, fort indépendamment de ce mouvement, ont réussi à

se comprendre mieux. Nous avons cessé de songer aux points de divergence qui, sans doute, existent comme séparateurs, et nous en sommes arrivés à constater qu'ils sont plutôt complémentaires. Comme nous le disions au sujet des Mères-Patries, les deux races comblent chacune d'elles, les lacunes de l'autre, et elles y réussiront mieux, habitant le même pays. Rien ne serait plus stupide, dans de telles circonstances, que la critique soupçonneuse. Au lieu de condamner, dans l'autre, ce qu'une race trouve différent de ses coutumes, elle devrait plutôt examiner avec un intérêt sympathique si cette dissemblance ne mérite pas d'être adoptée avec profit.

"La simple vérité est que par le passé lorsque le cri de race a été soulevé, on le devait au travail de politiciens opportunistes et non pas aux peuples eux-mêmes. Ceci est tout spécialement vrai quant à nos compatriotes d'origine française. Le colon Français dans cette province, est un modèle de bonne nature, de large sympathie, d'excellent voisinage. Laissé à lui-même par les politiciens et traité avec justice et avec une franche amitié, le Canadien-Français serait plutôt animé par sa générosité, dans les cas où il aurait la majorité, et par son acceptation polie d'un traitement semblable s'il était en minorité. En tant qu'il s'agira de lui, il n'y aura pas d'antagonisme de race. Mais nous avons toujours eu des politiciens avec nous, et nous les aurons toujours; et l'appel à l'instinct de race est l'un des plus gratuits et encore l'un des plus sûrs qui puissent être faits.

"Dans cette province, et dans cette ville surtout, les gens de langue anglaise devraient avoir la sagesse patriotique de toujours reconnaître qu'ils sont en minorité et que les décisions finales sur toutes les questions importantes doivent reposer sur leurs voisins français. C'est-à-dire: nous vivons dans une ville française, dans une province française, bien que ce soit tout aussi bien une ville et une province britanniques que toute autre dans la Puissance. La convenance—si nous ne sommes susceptibles d'aucun motif plus élevé,—nous conseillerait la conciliation. Quand nous nous glorifions de nos titres civiques de notre habileté commerciale, nous ne devrions pas négliger de reconnaître qu'ils sont nombreux nos compatriotes de sang français qui ont les mêmes titres et les mêmes aspirations; et nous devrions manifester notre sens commun aussi bien que notre esprit civique en nous unissant à eux dans le but de faire une grande cité et une province progressive. Rien, dans de tels cas, n'est plus mortel que la faction, et nulle faction n'est plus folle que celle dont la racine se trouve dans une divergence de race et de confession.

" Si la race anglaise doit s'enorgueillir à ce point de vue, qu'elle ait la fierté de toujours choisir les meilleurs éléments dans la majorité, et de travailler avec eux à l'amélioration de la commune entière. En agissant ainsi, nous devons nous rappeler qu'il peut se produire d'honnêtes différencas d'opinion, basées, probablement sur des différences d'éducation et de tradition. Les coutumes établies de la majorité ne doivent pas être traitées avec d'autre sentiment que le respect et d'entente sympathique. Si les Anglais étaient en majorité, ce serait un acte tyrannique que de chercher à imposer forcément leurs coutumes et leurs opinions à la minorité; mais quand ils sont en minorité, cela devient folie que d'exaspérer par la critique, le peuple avec lequel ils doivent cordialement coopérer si l'on doit réellement accomplir quelque chose. Heureusement, ce genre de conseil est moins nécessaire aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois. Le Canada apprend la leçon de l'union. L'entente en Europe a été précédée d'une entente ici. Unissons-nous maintenant, pendant cette ère de paix, dans la résolution solennelle de condamner à la mort politique tous les brandons de discorde des deux partis et des deux races, qui chercheront encore à rallumer les sinistres brasiers. "

La lecture de cet article doit montrer aux Français qu'en venant au Canada, ils auront affaire à des frères, les Canadiens-français, et à des amis, les Canadiens-anglais.

Nous ne voulons pas prétendre que ce revirement est l'œuvre exclusive du gouvernement Laurier, bien que nous soyons convaincus que sa présence à la tête des affaires du Dominion, le prestige qu'il a donné au nom français, les égards dont il a été comblé en Angleterre aient certainement contribué immensément à dégeler le malaise qui existait entre les deux nations.

En tout cas, si cet état de choses est l'œuvre de la Providence—comme l'opposition ne manquera pas de le proclamer—il nous faudra bien admettre encore une fois que la Providence est du côté du parti libéral, et que l'immigration française profite considérablement de cette sollicitude qui a grandement manqué aux conservateurs.

ETAT DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE ET BELGE

Nous donnons ici les derniers rapports officiels sur l'état de l'immigration de France et de Belgique.

Ce sont les rapports du sous-ministre de l'intérieur, de M. P. Wiallard, agent en France et de M. D. Tréau de Cœli, agent en Belgique et de plusieurs autres:

RAPPORT DU DEPUTE-MINISTRE DE L'INTERIEUR

" On s'est plaint, en certains quartiers de l'ibefficacité du travail accompli par ce Ministère en France et en Belgique, en prétendant que les lois restrictives en vigueur dans la plupart des autres pays de l'Europe continentale ne s appliquaient pas à ces deux pays, et en affirmant en conséquence que nous pourrions très bien faire plus d'efforts pour obtenir un plus fort contingent des agriculteurs qui émigrent de ces pays chaque année. On peut dire à cet égard que s'il est vrai que les lois contre l'émigration existant en France et en Belgique ne sont pas appliquées avec la même sévérité que celles qui règnent en Russie, en Allemagne et en Autriche-Hongrie, ou même en Norvège, en Suède, en Danemark et en Hollande, ces lois sont telles cependant qu'elles ne supporteraient aucun système flagrant de propagande active. Il n'y a aucun doute que si le Ministère pouvait exécuter en France et en Belgique ou dans aucun des autres pays continentaux que nous venons de citer, le même travail d'immigration que nous avons la bonne fortune de pouvoir accomplir sans entrave dans la mère-patrie ou dans la république voisine, nous n'aurions pas de difficulté à choisir en Europe des milliers d'immigrants désirables, et de les faire venir chez nous. Mais il ne peut pas être nécessaire de dire que les gouvernements de France ou de Belgique ou d'aucun autre pays européen ne tolèreraient jamais un système de réclame dans les grands journaux, ni l'envoi de nos délégués au milieu des classes agricoles, au sein des districts ruraux où nos appels auraient le plus de chance de recevoir une réponse favorable. Il nous faut donc exécuter notre travail dans ces pays avec les plus grandes précautions, et tant que nous n'aurons pas trouvé un mode d'action qui convienne aux gouvernements intéressés, le Ministère se trouvera obligé d'agir avec le moins d'ostentation possible.

" Néanmoins, j'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer qu'en dépit des nombreuses restrictions dont souffre notre service par suite des conditions dont nous venons de parler, les résultats observés dans notre travail de France et de Belgique, au cours des cinq dernières années, sont très encourageants. "

(Rapport du Ministère de l'Intérieur 1907 page XXXV)

RAPPORT DE M. P. WIALLARD

PARIS le

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année se terminant le 31 mars 1907.

Pendant les neuf mois de la présente campagne, j'ai réussi à confirmer le public français dans l'opinion favorable qu'il a des affaires canadiennes et que je vous ai signalée dans mes rapports antérieurs.

J'ai voyagé beaucoup en province, et j'y ai rencontré des groupes de personnes qui s'intéressent à notre pays et désireraient s'y rendre et qui m'avaient précédemment demandé des renseignements de nature à les aider soit à se décider, soit à mettre finalement leur projet à exécution. Dans ces cas, je recommande aux gens d'amener le plus de personnes de leur connaissance qu'ils peuvent, mais je suis empêché de tenir d'assemblée publique par la circulaire du Ministre de l'Intérieur de 1904, qui rappelle aux maires et aux préfets les dispositions prohibitives de la loi d'émigration.

Cette année, nous avons un délégué, M. Vauriot, un français établi au Canada depuis nombre d'années et qui y a bien réussi. Il a pris part à quelques-unes de nos réunions et a pu se rendre compte du travail que nous faisons. En compagnie de M. Pierre Foursin, mon collègue, que j'envoie quelquefois en province lorsque je suis retenu à Paris ou obligé de partir dans une autre direction, M. Vauriot a lui-même parlé et donné des renseignements personnels sur le Nord-Ouest dans cinq réunions particulières, tenues en quatre jours et à chacune desquelles de quarante à cinquante personnes qui étaient présentes, prêtes à partir et dans tous les cas, enthousiastes de notre pays.

Quant à la question de publicité, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, nous ne pouvons pas faire une propagande très active par voie de la presse ainsi qu'on l'a fait en Angleterre et dans les autres pays où il n'existe pas de lois prohibitives ; nous jouissons cependant, à cet égard, d'une certaine liberté que nous savons mettre à profit, comme nous l'avons déjà montré. Les articles de journaux, la distribution de brochures ayant seulement une portée historique, géographique ou économique et qui, par conséquent, ne soulevant pas d'opposition du public sur l'existence du bureau du Commissaire général du Canada toujours disposé à fournir des renseignements officiels sur les avantages offerts à certaines catégories d'immigrants, telles sont les méthodes que nous avons employées jusqu'à présent et que nous comptons employer à l'avenir sur une plus grande échelle encore, pour accroître et accentuer la faveur dont notre pays jouit en France. Je ne doute pas que le gouvernement m'aidera ici, et l'on a une preuve évidente de son désir de me mettre à même de développer encore mon travail dans le fait que deux nouvelles brochures vont être prochainement publiées en France. Je vais en surveiller la composition et naturellement ces brochures conviendront spécialement à la région où j'opère.

Pour comprendre la question de l'émigration française, il ne faut pas seulement considérer les résultats palpables, mais tenir compte des circonstances environnantes. En Angleterre, l'émigration est libre pour tous ceux qui veulent émigrer. Il n'y a qu'un embarras, celui de la colonie qu'on veut choisir ; rien n'entrave et n'empêche la propagande que l'on fait. Les Etats-Unis n'ont pas de loi restrictive pour barrer la route aux agents. Il n'y a pas de services militaire obligatoire, pour retenir les jeunes gens dans leur dessein d'expatriation ; la proximité du Canada dont ils peuvent suivre de jour en jour les progrès, fait le reste. En France, d'un autre côté, le service militaire, une loi restrictive, les efforts du gouvernement français pour peupler ses propres colonies, les offres avantageuses d'avances matérielles par certains pays de colonisation étrangers (Chili: transport gratuit; République Argentine, jusqu'à ces derniers temps: demi-passage), la fertilité du sol et le charme du climat du sol natal, les vieux préjugés enracinés, l'opposition des journaux, les doutes qu'on cherche à soulever contre la sincérité de nos brochures, telles sont les principales difficultés et les raisons qui rendent notre tâche beaucoup moins simple qu'elle ne peut paraître à distance. Cependant, nous

réussissons dans une certaine mesure et nous entrevoyons l'avenir sans pessimisme.

Notre correspondance a beaucoup augmenté. Le nombre de visiteurs demandant des renseignements devient de jour en jour plus considérable. Mon collègue, M. Foursin est chargé spécialement de répondre à ces visiteurs et s'acquitte de cette tâche, non seulement avec un zèle assidu, mais avec toute l'habileté qu'il a acquise au service des affaires Canadiennes, depuis nombre d'années.

En remerciant le bureau de Londres de l'assistance qu'il n'a pas cessé de me prêter dans l'accomplissement de ma mission, je demeure.

Votre obéissant serviteur,

PAUL WIALLARD.

RAPPORT DE LA SOCIETE DE COLONISATION ET DE RAPATRIEMENT DE MONTREAL

Voici le texte du rapport pour 1907, du président de la Société de Colonisation et de Rapatriement de Montréal, l'honorable Sénateur J. P. B. Casgrain, en ce qui a trait à l'immigration française:

L'IMMIGRATION DE LANGUE FRANÇAISE

"Cette année a été particulièrement heureuse au point de vue de l'immigration de langue française. Les chiffres qui suivent en font foi, et, les nombreux témoignages que nous avons recueillis, de la bouche même de ceux qui sont passés par les bureaux de la Société, nous font voir que le courant immigrateur est bien établi, nous n'avons plus qu'à le seconder.

"La détermination que nous avons prise, à ce sujet, a eu pour bon résultat d'aider les cultivateurs à se procurer de la main-d'œuvre, et à un certain nombre de familles à s'assurer les services de domestiques. Nos bureaux ont placé ainsi plusieurs centaines d'ouvriers de ferme et de domestiques sans compter qu'ils ont, en même temps, fourni aux particuliers et aux industriels, l'occasion de profiter, par leur entremise, du même avantage.

"Notre Société n'a refusé sa protection à personne, et, en agissant ainsi, elle a répondu à un besoin qui depuis longtemps met en danger la situation économique de notre province. L'an prochain nous espérons être en état de rendre, sous ce rapport, de plus grands services.

IMMIGRATION DE SA NT-PIERRE-MIQUELON

"Le Dr Brisson, agent général de notre Société, a fait plusieurs voyages aux îles de St-Pierre et Miquelon pour diriger vers le Canada les pêcheurs que la crise de l'industrie de la pêche obligeait de s'expatrier, grâce à ses efforts constants, plus de 500 de ces braves nous sont venus et ont trouvé de l'emploi ici, soit dans les chantiers, soit un peu partout."

En date du 27 avril 1908, la Société a fourni un état des immigrants français et belges introduits au Canada par les soins de la Société de Colonisation et de Rapatriement de Montréal, de 1898 à 1907 inclusivement:

1898	28
1899	31
1900	29
1901	55
1902	113
1903	60
1904	95
1905	155
1906	184
1907	266

Soit 1016 immigrants français et belges en dix ans.

RAPPORT DE LA SOCIETE D'ASSISTANCE A L'IMMIGRATION DE LA VALLEE D'OTTAWA

Voici un passage du rapport de la Société d'immigration de la vallée d'Ottawa pour 1906 intéressant l'immigration française.

" Au mois de novembre dernier, nous avons nommé un représentant de notre Société pour faire des conférences dans le Nord de la France et faire une propagande générale parmi les cultivateurs de cette région. Il réside à Vannes, Morbihan, et les rapports reçus indiquent que ses efforts produisent de bons résultats. On s'attend que beaucoup de familles de cultivateurs aisées viendront de cette région et s'établiront au Canada pendant l'été. "

RAPPORT DE M. D. TREAU DE COELI, AGENT EN BELGIQUE

Nous donnons maintenant le rapport de M. D. Tréau de Cœli, agent du Canada en Belgique, à Anvers, place de la gare.

Il est daté du 31 mars 1907 et adressé à M. Bruce Walker, assistant surintendant de l'immigration à Londres.

" J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907.

"Avec l'autorisation du Ministre, j'ai fait un court voyage au Canada; partant d'Anvers, le 19 juillet, j'étais de retour à mon bureau le 1er septembre. Pendant ce court séjour, j'ai eu le plaisir de me rendre à Edmonton et d'y visiter les nouvelles colonies Belges et Françaises, sur le chemin de fer Canadian Northern, à Vonda, Howell et Aberdeen où, depuis une couple d'années, beaucoup de familles belges se sont établies et chacune a réussi au-delà de ses espérances.

" Edmonton que j'avais visité en 1898 a si merveilleusement changé que je croyais voir une ville nouvelle, et n'eussent été les sites pittoresques des environs de la ville et la splendeur de la Saskatchewan, je n'aurais jamais pu croire que c'était l'Edmonton d'il y a huit ans. Mon désir intense de revenir en Belgique pour y rencontrer l'honorable Frank Oliver, Ministre de l'Intérieur, avant son retour au Canada, m'a obligé de voyager rapidement et de renoncer à plusieurs visites promises et retenues. Je suis convaincu cependant que les avantages offerts par le Canada continuent à augmenter de jour en jour.

" Comme je l'ai dit, je suis arrivé à Anvers, le 1er septembre, et j'ai eu le plaisir de rencontrer l'honorable Frank Oliver à mon bureau, où il avait déjà reçu de mon assistant tous les renseignements requis sur le travail accompli, résultats obtenus, etc. J'ai complété cela par une revue générale de notre travail d'émigration, et j'ai remarqué avec grande satisfaction l'intérêt empressé que portait l'hon. Frank Oliver à tout ce qui était de nature à pousser l'immigration belge.

" Les pièces qui me servaient de bureau n'étaient pas situées dans une localité centrale, et j'avais choisi un local près de la Station de chemin de fer principale, un des meilleurs endroits d'Anvers. Le Ministre m'a donné l'ordre de louer ce local et de l'aménager de façon à faire honneur au Canada. Je me suis conformé à ses instructions et un mois plus tard, j'ouvrais à Anvers un des meilleurs bureaux du gouvernement canadien, orné de grains, de graminées, d'oiseaux empaillés, de photographies et de dessins de circonstance.

" Une ère nouvelle a commencé immédiatement, les visiteurs et les demandes de renseignements ont afflué, le public s'est intéressé à cette superbe exhibition de produits canadiens et la plus grande partie de mon temps a été consacrée à des entrevues.

"En même temps, j'avais obtenu du Ministère la permission de publier un journal mensuel en français et en hollandais ou flamand pour donner des nouvelles intéressant les futurs immigrants, et imprimer sur-

tout des lettres de Belges ou de Hollandais établis au Canada et racontant leur expérience et leur succès. Ce petit journal était impatiemment attendu. J'ai reçu de tous les coins de la Belgique et de la Hollande, et même du Canada, des lettres d'éloges proclamant cette publication mode de propagande le plus intéressant et le plus pratique qu'on put imaginer. Il en est résulté aussi un surcroît de demandes, de cartes et de géographies de la part des instituteurs. Dans mon rapport annuel du 1er juillet 1985, je disais qu'on enseignait la géographie du Canada dans 22 écoles; maintenant, au bout d'un an et neuf mois, 505 instituteurs ont la grande carte dans leur école et possèdent un nombre suffisant de géographies pour répondre aux besoins des élèves; la demande augmente toujours encouragée et, je pourrais même dire, imposée par les inspecteurs d'écoles agissant sur l'avis du département de l'Instruction Publique.

" Si en Belgique tout semble plein de promesses, j'ai le plaisir de dire qu'en Hollande également, l'idée d'émigration fait de rapides progrès, le département des Affaires Etrangères de la Hollande a lancé une circulaire officielle dans laquelle il résume quelques-uns des renseignements importants qui figurent dans les brochures canadiennes, en y ajoutant certaines instructions spéciales et donnant, à la fin de la circulaire mon adresse pour que les immigrants en perspective puissent se procurer de la littérature et des renseignements.

" L'impression en Flamand ou' Hollandais de certaines brochures " Le Canada en peu de mots", " Le Canada — pays des occasions" et " Canada, Travail, Salaires et Terres ", aidera beaucoup la propagande parmi les Belges flamands et les Hollandais et je vais m'occuper de les distribuer de la façon la plus profitable. Le résultat de mon travail a été très satisfaisant. Il ne me serait pas possible de donner le nombre exact de Belges et de Hollandais qui ont émigré, mais j'ai le plaisir de constater que l'émigration entre dans une nouvelle phase. Il y a quelques années, on pouvait quelquefois décider les jeunes gens à émigrer, mais bien rarement les familles. A présent les jeunes gens émigrent bien, mais pas tant pour leur propre compte que pour préparer les voies à leurs parents ou à leur famille. Les maris s'en vont, ils travaillent une saison, prennent une terre, se préparent une demeure et reviennent chercher leur femme et les enfants. Ceci n'est pas un cas isolé, j'ai vu la chose se produire plusieurs fois. En même temps, pendant leur séjour ici, ils me secondent beaucoup dans mes réunions et mes conférences et emmènent toujours avec eux un certain nombre d'immigrants.

" Ajoutez à cela l'agréable particularité de l'émigration de familles avec un capital suffisant pour s'établir sur une ferme et, en bien des cas avec beaucoup d'argent; la certitude que l'émigrant réussira. que ses lettres publiées dans notre journal aideront à notre propagande d'émigration; le fait que le Canada est maintenant le seul pays qui offre le splendide avantage de homesteads pour tous les nouveaux-venus, et je suis convaincu que tout le monde admettra que l'émigration des Belges et des Hollandais doit s'accroître considérablement, et que la grande majorité des immigrants sera d'une meilleure catégorie et que leur position sociale et financière sera supérieure à ce qu'elle était précédemment.

Votre obéissant serviteur,

D. TREAU DE COELI,

Agent du gouvernement Canadien.

STATISTIQUES RELATIVES A L'IMMIGRATION FRANÇAISE ET BELGE

Nous avons réuni dans ce chapitre les informations statistiques relatives à l'immigration française et belge et ces renseignements, puisés tous aux sources officielles éclairent tous les points relatifs à l'immigration française:

ETAT DES ARRIVAGES D'IMMIGRANTS DE FRANCE ET DE BELGIQUE DE 1897 A 1906.

ANNEE	FRANCE ET BELGIQUE
1897	740
1898	545
1899	413
1900	483
1901	492
1902	645
1903	1,240
1904	(1,534) — 1,392 — (858)
1905	(1,743) — 2,539 — (796)
1906	(1,648) — 2,754 — 1106)
1907 (9 mois)	(1,314) — 1,964 — (650)

Immigration française et belge totale de 1897 à 1902 (six années) 3,318
Immigration française et belge totale de 1903 à 1907 (4 années nées et neuf mois) 10,889

(Rapport du Ministre de l'Intérieur 1907, page XXI)

LA PART DU CANADA

Si l'on accepte ce chiffre de 6,000 qui, au dire d'un économiste américain non intéressé, représente la moyenne réelle annuelle de l'émigration française on constate que le Canada reçoit largement sa part.

Depuis dix ans, l'immigration française au Canada aurait donné, sur ce chiffre, la proportion suivante:

ANNEE	NOMBRE	POUR CENT.
1896	382	6.36
1897	370	6.16
1898	267	4.45
1899	332	5.53
1900	180	3.00
1901	360	6.00
1902	431	7.18
1903	937	15.62
1904	1,534	22.22
1905	1,743	28.9
1906	1,648	27.3

On voit que les Canadiens à ce compte ont eu leur bonne part.

LES DEPENSES POUR L'IMMIGRATION FRANÇAISE

Une des grandes cordes avec laquelle jouent nos Nationalistes, consiste à se plaindre que le gouvernement se rend coupable de préférences indues et ne subventionne pas, aussi largement que les autres, le service de l'immigration en France et en Belgique.

M. W. McIntyre a pleinement démontré en 1907 que cette assertion était fausse et voici les chiffres irréfutables qu'il a cités. M. Lavergne a voulu faire le fendant, mais on verra qu'il s'est cassé les dents sur le morceau.

Prenons le coût du service d'immigration par tête d'immigrant pour l'exercice 1905-06, relativement aux nationalités.

La Grande-Bretagne et l'Irlande ont envoyé au pays 76,796 immigrants au coût de $148,000, SOIT $1.75 PAR TETE.

Les Etats-Unis ont grossi le flot de notre immigration de 47,919, au coût de $248,000, SOIT $4.28 PAR TETE.

La FRANCE et la BELGIQUE nous ont fourni 2,754 immigrants, au coût de $15,000, SOIT $5.44 PAR TETE.

De tous les autres pays, il nous est venu 41,595 immigrants au coût global de $88,000 SOIT $2.11 PAR TETE.

Nous avons donc affecté à ce service en France et en Belgique une dépense d'un chiffre plus élevé que dans tout autre pays du monde civilisé.

M. Armand Lavergne a voulu faire le rodomont; voyez avec quel piètre résultat:

M. ARMAND LAVERGNE.—L'honorable député a-t-il tenu compte de toutes les dépenses se rattachant aux annonces, à la réclame, aux impressions, commissions, primes et à l'administration centrale?

M. W. McINTYRE.—Absolument tout.

M. A. LAVERGNE.—J'ignore où l'honorable député a puisé ses chiffres.

M. W. McINTYRE.—Je vais vous dire où j'ai puisé mes chiffres. C'est au bureau de l'immigration.

(Page 6377, Débats français 1908)

Et le jeune Lavergne est tout-à-coup devenu muet comme une carpe.

Nous recommandons ces chiffres à ceux qui veulent se rendre un compte exact de l'œuvre du gouvernement fédéral à l'égard de l'immigration française.

Ils clouent net le plus gros mensonge nationaliste.

AUGMENTATION DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE

Question par M. le Dr Paquet:

M. PAQUET demande:

1. Depuis le 1er janvier 1906, le Gouvernement a-t-il conclu des arrangements avec des agences de France pour favoriser le recrutement d'immigrants français?

2. Quels sont ces arrangements?

3. Depuis le 1er janvier 1907, le Gouvernement a-t-il nommé de nouveaux agents d'immigration en France?

4. Quels sont les noms de ces agents? Depuis quand exercent-ils cette fonction? Quel est le chiffre de leurs appointements?

L'hon. M. FRANK OLIVER répond:

1. Oui.

2. Trois autres agents ont été chargés d'aller prêter leur concours à M. Wiallard qui, à Paris, dirige leurs travaux. Des mesures ont été prises en vue d'une distribution considérable de brochures et d'une très active propagande; en outre, nous nous sommes acquis le concours actif des maisons suivantes et de leurs représentants sur le territoire français: MM. Currie et Cie, 2, rue Pleuvry, Le Havre, et à Paris: MM. Pitt & Scott, Paris, et MM. Hernu, Perron et Cie, Paris. Ces maisons et leurs nombreux agents de province touchent une commission de dix et de cinq schellings pour chaque adulte et chaque enfant enfant âgé de moins de dix-huit ans qu'ils envoient au Canada, pourvu que ces personnes soient inscrites comme immigrants de bonne foi et qu'elles appartiennent à l'une des catégories suivantes: cultivateurs, ouvriers agricoles, jardiniers, charretiers, ou terrassiers de chemin de fer, marins ou mineurs, qui manifestent le désir de siemployer aux travaux agricoles ou à la construction des chemins de fer au Canada; servantes.

3. Oui.

4. (a) R. Brutinel, (b) Charles Vauriot, (c) Arthur Geoffrion.

(a) Depuis le 24 mai 1907; (b) depuis le 1er janvier 1907; (c) depuis le 26 octobre 1907.

(a) $75 par mois (provisoirement.

(b) $100 par mois (provisoirement.

(c) $2,000 par année.

(Page 185, Débats français 1908)

Depuis qu'il a été répondu en ces termes par l'honorable Frank Oliver, au commencement de la session, le gouvernement a encore adjoint un nouvel agent au Commissariat Français, dans la personne de M. Montpetit, professeur d'économie politique à Laval, qui suit à Paris le cours de l'Ecole des Hautes Etudes Morale et Politiques et observe sur les lieux le mouvement économique en France.

PRIMES D'IMMIGRATION FRANÇAISE ET BELGE

Question par M. Bergeron.

M. BERGERON demande:

1. Le Gouvernement paie-t-il une prime aux agents en Europe qui envoient des émigrants dans la province de Québec?

2. Si oui, quel est le montant de la prime payée par tête, et le montant total payé en 1907!

3. Quels sont les noms des agents en France et en Belgique qui reçoivent et ont reçu cette prime et le montant reçu par chacun d'eux en 1907?

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur) répond:

1. Le Gouvernement paie une commission aux agents des compagnies en Europe, sur les billets vendus pour le Canada, y compris la province de Québec.

2. £1 sterling par tête, pour les adultes, et 10 s. pour les enfants. Il n'y a pas de comptabilité distincte pour la province de Québec. La somme totale payée pour les immigrants français et belges au Canada, est de £280 15s. 0d.

3. En France:

MM. Currie et Cie	£ 49.5.
MM. Pitt et Scott	16.10
MM. Hernu, Peron et Cie	114.10.
	£180. 5.

(Page 7252, Débats français de 1908)

En Belgique:

MM. Raydt et Bryunseels	£ 4
M. G. Frendberg	3. 5.
M. Fedor Berns	49.10.
M. P. Caron	49.15.
G. Schyn	
	£100.10.

NOMBRE ET COUT DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE EN 1906-07

Question par M. Paquet, député de l'Islet.

M. PAQUET demande:

1. Combien d'immigrants français sont arrivés au Canada durant l'année fiscale 1906-1907?

2. Quelle a été le chiffre de la dépense relative à l'immigration française durant l'exercice 1906-1907?

L'hon. M. FRANK OLIVER répond:

1. 1,314 immigrants d'entrepont. Il n'est pas tenu compte de ceux qui viennent en première et en deuxième classes.

2. Il est impossible de séparer absolument le coût de l'immigration française des dépenses occasionnées par la venue des autres immigrants, mais en se basant sur une répartition équitable on peut dire que l'immigration française revient à envirqn $10,000.

(Page 184, Débats français de 1908)

NOMBRE ET COUT DE L'IMMIGRATION BELGE EN 1906-07

Question par M. Paquet, député de L'Islet.

M. PAQUET demande:

1. Combien d'immigrants belges sont arrivés au Canada durant l'année fiscale 1906-1907 ?

2. Quelle a été le chiffre de la dépense relative à l'immigration belge durant l'année fiscale 1906-1907 ?

L'hon. M. FRANK OLIVER répond:

1. 650 immigrants d'entrepont. Il n'est pas tenu compte de ceux qui viennent en première et en deuxième classe.

2. Il est impossible de séparer absolument le coût de l'immigration belge des dépenses occasionnées par la venue des autres immigrants, mais en se basant sur une répartition équitable, on peut dire que l'immigration belge revient à environ $4,500.

(Page 184. Débats français de 1908).

DIFFICULTES NATURELLES DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE

Les personnes qui se plaignent que l'immigration française ne fasse pas de plus rapides progrès affectent d'ignorer les difficultés qui s'opposent à un courant rapide d'immigration française au Canada.

Ces difficultés sont nombreuses et de toute nature et nous allons les examiner successivement.

Ce sont les :—

DIFFICULTES NATURELLES provenant du caractère français casanier, de la faiblesse de l'émigration, de la nature de notre climat.

DIFFICULTES CREES EN FRANCE provenant de règlements des autorités françaises adverses à l'émigration, de susceptibilités provoquées, de fausses informations. etc.

DIFFICULTES CREES A L'ETRANGER, provenant des efforts des nations concurrentes pour ne pas se laisser devancer par le Canada dans l'invite des immigrants.

DIFFICULTES CREES AU CANADA provenant des paroles inconsidérées de certaines personnes ou des manœuvres de certains groupes politiques qui, pour gagner un avantage local, n'hésitent pas à créer au dehors les impressions les plus fausses de nature à détourner les immigrants du Canada, en mettant en doute la sincérité et la loyauté des déclarations et des efforts du gouvernement et de ces agents.

Passons à l'étude de quelques-unes de ces difficultés d'ordre naturel.

REPULSION DES FRANÇAIS POUR L'IMMIGRATION

C'est répéter une chose connue de tous que le Français, par tempérament, n'est pas migrateur. qu'il tient au sol et ne s'exile que contraint et forcé.

Les citations que nous pourrions faire à l'appui de cet avancé seraient si nombreuses que nous entendons nous limiter au témoignage seulement d'un auteur désintéressé.

Nous prenons un auteur américain, M. John R. Commons, professeur d'économie politique, à l'Université de Wisconsin, qui a récemment publié un livre sur: "Races & Immigrants in America".

Les Etats-Unis ont été le Pavillon de culture du monde entier, et il est bien permis de dire qu'une race qui ne s'est pas implantée sur ce sol, au point de faire nombre, n'est pas une race migratrice.

Que dit M. Commons:

"Le Français, mélange de Teuton et de Celte, nationalité fameuse entre toutes par sa population sédentaire et sa haine de la migration".

(Page 15.)

Et à l'appui de cette assertion, M. Commons donne un tableau où il fournit la marche de la migration aux Etats-Unis des grandes nations d'Europe, depuis 1882.

Or, qu'y voyons-nous ? :

	1882		1902		1905	
Emigration totale d'Europe	647,082	p.c.	662,987	p.c.	1,024,719	p.c.
France	6,003	.9	5,117	.8	9,386	.9
Grande-Bretagne . . .	179,423	27.7	246,036	7.4	102,241	10.0
Allemagne	250,634	38.7	26,304	4.2	37,564	3.7
Italie	32,159	5.8	178,375	28.6	273,120	26.7
Autriche	29,150	4.5	171,989	27.6	265,138	25.9
Russie	21,590	3.3	107,347	17.2	215,665	21.0
Danemark	11,618	1.8	5.666	.9	9,386	.9

(Page 71.)

On constate par ceci que les chiffres de l'immigration française aux Etats-Unis indiquent que, depuis 1882, l'immigration française marche juste de pair avec celle du Danemark, le plus petit pays d'Europe.

ORIGINE DES CHIFFRES EXAGERES, ATTRIBUES A L'IMMIGRATION FRANÇAISE

L'Opposition nationaliste quand elle reproche au gouvernement canadien de ne pas faire assez pour amener l'immigration française affirme qu'il part chaque année de France des immigrants par milliers, par dizaines de mille.

M. Arnould, littérateur et coloniste à ses heures, dit: 10,000 par années; mais M. Bourassa a renchéri. Il disait en Chambre en 1907 :

M. Bourassa.—Elle (l'immigration française dans le monde entier) a dépassé 90,000 l'année dernière.

(Page 6382, Débats français 1907).

Et l'hon. Rodolphe Lemieux lui a répondu preuves en mains qu'il commettait une erreur grossière.

HON. R. LEMIEUX.—L'honorable député ne parle pas sérieusement. Il est bien vrai que 90,000, 100,000 ou 150,000 émigrants partent tous les ans de Toulon, de Marseille, de Bordeaux et du Hâvre, mais sont-ils des français ? Non; ce sont des Arméniens, des Syriens, des Espagnols, des Italiens. M. Whelpley, un économiste américain, qui a écrit sur cette question et qui la connaît mieux qde l'honorable député de Labelle et l'honorable député de Montmagny (MM. Bourassa et Lavergne) dit:

"L'émigration de France a été près d'un quart de million en cinquante ans et l'exode actuel ne dépasse pas 6,000 annuellement. Ces immigrants viennent aux Etats-Unis d'Amérique ou dans l'Argentine. Les questions d'immigration cependant intéressent vivement la France, parce que son territoire est traversé par les émigrants des pays de l'est et du sud de l'Europe. La Russie, l'Autriche, l'Italie et le Levant envoient leurs milliers d'émigrants tous les ans, et les ports français, et la population de la France sont exposés à tous les maux résultant de ce mouvement."

C'est là sans doute que l'honorable député de Labelle prend ses 90,000 émigrants.

LA RIGUEUR DE NOTRE CLIMAT

Les apôtres les plus bruyants de l'immigration française, qui ne veulent tenir compte d'aucun obstacle, dont le patriotisme et les illusions sont assez débordants pour croire que les Français doivent se trouver encore trop heureux d'être invités à venir au Canada, ne refusent pas seulement de s'arrêter aux divergences d'opinions sociales, religieuses et politiques, ils ne veulent pas admettre même que la rigueur de notre climat soit un obstacle.

Habitués à nos hivers, ils ne se rendent aucun compte des arguments qu'offrent à nos concurrents en immigration, la mention de la longueur de nos saisons froides, des souffrances et des frais qu'elle impose.

Et cependant ces hivers sont exploités à fond contre nous.

Voici, par exemple, dans un document colonisateur de l'Uruguay, un paragraphe qui montre jusqu'à quel point sont vantés, pour les régions de l'Amérique du Sud, les avantages de l'absence de l'hiver canadien:

"La République orientale de l'Uruguay possède une température moyenne de 17 degrés centigrades, bien distribuée ; 1,000 millimètres de pluie arrosent ses champs. Elle possède deux fois plus de chaleur et d'eau que les pays les plus importants d'Europe et de l'Amérique du Nord. La qualité du sol est, elle aussi, meilleure que celle d'autres pays à bonne culture ; son climat favorable n'exige pas beaucoup de constructions, telles qu'elles sont nécessaires dans les régions froides. On peut travailler toute l'année avec hommes et animaux en champ libre, économisant ainsi beaucoup de frais.

DIFFICULTES CREES EN FRANCE CONTRE L'IMMIGRATION

Sous ce titre nous allons tâcher de faire connaître les plus grandes difficultés contres lesquelles nos agents ont à lutter, et qui sont le fait, soit des lois françaises, soit des actes du gouvernement, soit du mauvais vouloir de particuliers:

RESUME DES LOIS FRANÇAISES CONTRE L'IMMIGRATION

Voici un résumé complet des lois françaises sur l'émigration tel qu'exposé à la Chambre par l'honorable R. Lemieux, en 1907 :

"Personne ne peut engager ou transporter des émigrants sans l'autorisation du Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics.

"Toute contravention à cette loi est punie par une amende de 50 à 5000 francs, $10 à $1000. En cas de récidive, dans l'année, l'amende sera doublée.

"Dans une circulaire du 10 novembre 1873, le Ministre de l'Intérieur signale aux autorités la diminution de la population dans les circonscriptions rurales et attribue le fait à l'émigration constante de la jeunesse. Il dit qu'il y a un certain nombre d'agences autorisées qui emploient des sous-agents pour distribuer des imprimés donnant des renseignements erronés sur les pays où l'on cherche à attirer ces jeunes gens. Le Ministre donne instruction aux fonctionnaires publics de s'opposer à la distribution de brochures ou imprimés favorisant l'émigration et d'en refuser l'autorisation dans tous les cas.

"Une autre circulaire du 3 décembre 1873 signale le fait qu'un certain sous-agent d'émigration emploie des moyens illégitimes pour induire le peuple à émigrer en Amérique. Cette circulaire rappelle que tout Français qui désire émigrer doit être muni d'un passeport, car il est important que les jeunes français restent sur leurs fermes où ils sont plus utiles à leur pays et où ils peuvent être appelés à remplir les devoirs que leur impose le service obligatoire."

Dans les libres pays anglais et dans les autres pays on n'exige pas de passeport des gens qui désirent émigrer. On se contente d'en exiger de ceux qui entrent dans le pays, mais, en France, il existe un double système de passeports. On en exige des Français qui veulent émigrer et des émigrants qui entrent en France. Ces lois sont très sévères. Le gouvernement canadien fait tout ce qu'il peut pour encourager l'immigration française, mais il rencontre dans ce travail de grandes difficultés de la part des autorités françaises.

Voici une autre circulaire du mois de janvier 1886, enjoignant aux gendarmes de mettre les émigrants en garde contre le Canada.

Cette circulaire dit:

"L'émigration au Canada ne peut être favorable que dans deux circonstances : premièrement pour ceux qui sont disposés à se mettre en service comme garçons de ferme; deuxièmement pour ceux qui ont des ressources pécuniaires suffisantes pour s'établir à leur compte. Dans tous les autres cas, les émigrants sont voués à la misère".

(Page 6385, Débats français de 1907).

On pourra voir par le rapport de M. Wiallard, agent en France, donné dans cette brochure, qu'une circulaire récente du Ministre de l'Intérieur en France (1904) a rappelé les fonctionnaires à la stricte application de toutes ces circulaires antérieures.

LA FRANCE CHERCHE A CONSERVER SES PROPRES COLONS

On affirme, en certains endroits, pour blâmer le gouvernement canadien de ne pas faire venir plus de colons français, que le gouvernement de la République française ne fait aucun mouvement sérieux pour diriger l'émigration vers ses colonies et qu'il suffirait d'un léger effort pour amener au Canada tous ou presque tous les Français qui émigrent.

Ceci est une erreur grossière.

La vérité, la grande et brutale vérité, c'est que le gouvernement de la République fait des efforts considérables pour implanter des familles d'agriculteurs français dans sa grande colonie de l'Afrique du Nord. M. de Peyerhimoff, ancien directeur de l'agriculture en Algérie, dans un rapport publié récemment, a montré combien le concours du gouvernement français a été fructueux à cet égard.

Pour attirer les agriculteurs de France en Algérie, l'Etat leur offre des terres, d'une part, sous forme de concessions gratuites de 75 à 200 arpents ; d'autre part, sous forme de propriétés de 250 à 350 arpents vendues à des conditions très avantageuses.

Nous empruntons ces détails à la France colonisatrice" qui fait dans toute la France une propagande active en faveur du peuplement de l'Algérie et de la Tunisie par des agriculteurs français.

Lorsque le gouvernement a pu se procurer dans une région où il veut créer un centre de colonisation de 5,500 à 10,000 arpents, il fait allotir quarante à soixante concessions gratuites comprenant chacune un lot urbain pour la construction de la maison, un lot de jardin de quelques arpents, deux ou trois lots de culture. En dehors du périmètre des concessions gratuites se trouvent les lots des fermes destinés à être vendus.

Les concessions gratuites sont données pour les 2-3 à des immigrants venant de France, et pour 1-3 à des Français fixés depuis longtemps en Algérie. Le bénéficiaire doit justifier de la possession de 5,000 francs ou de propriétés de cette valeur, et être agrilculteur de profession. Il s'oblige à venir s'installer sur sa concession avec sa famille et d'y effectuer des constructions. Un titre provisoire de propriété lui est délivré, qui ne deviendra définitif qu'au bout de dix ans ; toutefois, si le colon a fait des dépenses suffisamment importantes sur son terrain en constructions et en améliorations durables (pour 5,000 francs), et s'il a planté cent arbres, il peut obtenir son titre définitif après la cinquième année de résidence. Avant même d'avoir celui-ci, le colon peut emprunter par hypothèque sur le titre provisoire les sommes nécessaires à ses constructions et l'Etat s'engage à ne pas faire valoir ses droits au détriment du prêteur hypothécaire qui justifie l'emploi en constructions des prêts consentis.

Les propriétés ou lots de ferme sont vendus à bureau ouvert sur une mise à prix fixée par l'Etat. La même proportion que pour les concessions gratuites fixe le nombre de propriétés réservées aux immigrants et aux Algériens. Celui qui désire acheter un de ces lots et qui remplit les conditions voulues d'origine pour en être acquéreur, n'a qu'à faire une surenchère de 25 francs, et s'il ne se présente aucun autre acheteur dans les

vingt-quatre heures, sa demande est agréée. En cas de concurrence, on procède à une vente aux enchères entre ceux qui ont demandé à acheter. L'acquéreur n'est pas obligé de venir s'installer lui-même sur la propriété, mais il doit alors installer à sa place une famille de même origine. Le paiement s'effectue par huitièmes, les deux premiers huitièmes sont versés comptant, les autres annuellement ; si l'acheteur s'est installé lui-même sur son domaine et a effectué des améliorations durables, il est dispensé du paiement des deux derniers huitièmes; il n'a donc eu à payer que les trois-quarts de la valeur de sa propriété.

En outre de l'allottissement des terres, l'Etat fait encore d'autres frais d'aménagement pour le village en formation ; il y amène l'eau potable au moyen de canalisations parfois assez longues, il établit une route empierrée pour relier le centre à une autre route déjà existante, il construit les bâtiments communaux: école, bureau de poste, etc.

Aussi, les efforts accomplis par l'Etat, ont porté leurs fruits. Plusieurs centres de colonisation de la région septentrionale du Sersou, longtemps souffreteux, sont aujourd'hui complètement peuplés et très prospères. Des villages comme Faivre et Liébert, dont l'allottissement a été effectué il y a quelques mois seulement se peuplent déjà de nombreuses familles actives et énergiques.

Il n'y a aucun doute qu'à tout mouvement de propagande intense du gouvernement ou des agents canadiens, le gouvernement français répondrait par des mesures de protection corollaires et ne se laisserait pas distancer sur son propre sol.

Il ne serait évidemment pas sage d'entreprendre une lutte aussi périlleuse, et il vaut évidemment mieux s'en tenir à notre système actuel de persuasion et de propagande individuelle qui donne d'excellents résultats.

EFFORTS PARTICULIERS POUR CONSERVER LES FRANÇAIS A SAINT-PIERRE

Un autre exemple des difficultés éprouvées par nos agents pour décider les Français à venir au Canada et des obstacles de toute sorte que l'on met sur leurs pas nous est donné par un article du "Figaro" où l'on constate que l'initiative privée elle-même vient en œuvre pour fournir aux Français les moyens de rester attachés au sol de la patrie.

Une citation montrera jusqu'à quel point est poussée l'opposition au travail des agents canadiens.

Voici un fragment de la lettre que publiait le journal français:

Monsieur le Directeur,

Je me fais un plaisir de vous adresser un billet de mille francs sur mes économies, peut-être sur mon capital, mon budget en étant aux douzièmes provisoires.

Cette somme est pour Mgr Légassé, préfet apostolique de Terre-Neuve, dont vous avez déjx signalé et encouragé les généreux efforts. L'œuvre dont il s'agit n'a pas été suffisamment appréciée du public: il est clair qu'elle est religieuse, puisqu'elle a pour but la reconstruction déjà presque complète de l'église de Saint-Pierre incendiée, l'installation d'écoles chrétiennes, le pain quotidien des prêtres et des Sœurs privés de leurs anciennes ressources. Ajoutons que cette œuvre est surtout nationale et patriotique. Nos colons de Terre-Neuve constituent un petit peuple simple et loyal, fidèles enfants de la France; mais ils sont chrétiens, ils ne demandent qu'une chose, la liberté du culte et de la conscience. S'ils se sentent troublés et persécutés, ils s'en iront le cœur gros et les yeux pleins de larmes sur la terre étrangère où règne la liberté...

Ainsi, voilà la situation:

Ces Français sont persécutés, gênés, dans l'exercice de leur religion, de leur foi et cependant, si à la dernière extrémité, ils sont obligés de s'expatrier:

" C'est le cœur gros et les yeux pleins de larmes qu'ils s'en iront sur la terre étrangère" . . . . . .
. . . . . MEME CELLE OU REGNE LA LIBERTE ".

Et certaines nationalités prétendent qu'il suffirait de faire un peu de propagande et d'envoyer quelques brochures bien convaincantes pour déraciner ces gens-là!

Prétention absurde!

Il est admirable, et c'est un tour de force remarquable, que la Société de Colonisation et de rapatriement de Montréal, subventionnée par le gouvernement fédéral, ait réussi à amener au Canada le nombre respectable de Saint Pierrais qu'elle y a établis, et c'est une preuve nouvelle de l'efficacité du subventionnement par le gouvernement Laurier des Sociétés de colonisation canadiennes-françaises.

EVEIL DES SUSCEPTIBILITES

Ceux qui nient ou mettent en doute les difficultés que rencontrent nos agents d'immigration en France ignorent ce dont ils parlent ou cherchent à égarer l'opinion publique.

Le fait est, nous le répétons, que les Français ne veulent pas émigrer n'émigrent jamais de bon cœur et que le moindre motif leur fait changer d'idée. Aussi nos moindres gestes sont-ils surveillés, épiés, dénoncés par les adversaires de l'immigraeion!

La mise en valeur du sentiment catholique nous est particulièrement impraticable, si nous ne voulons pas soulever en France, contre le Canada et ses agents, un "tolle" de grande dimension.

On peut en avoir une idée en lisant l'article suivant qu'a publié le " Rappel " de Paris, du 24 mars der-nier, sous la signature de M. Delpech sénateur républicain de l'Ariège:

" Sous ce titre: "Pays de Cocagne ", un grand journal parisien publiait, il y a quelques mois, un article dithirambique sur le Canada:

" C'est un véritable pays de cocagne, disait-il, un pays où l'on vit bien, où l'on s'enrichit vite, où tout le monde parle si couramment le français qu'il est impossible de s'y croire expatrié. "

LE GOUVERNEMENT CANADIEN AVAIT, A PARIS, TROIS AGENCES D'EMIGRATION. Il a envoyé en France un nouvel agent, officiel, pour diriger l'opération. Les recruteurs touchent 25 francs par émigrant.

Le clergé français prête la main à cette campagne, CAMPAGNE ABOMINABLE pour les motifs indiqués plus loin. La " Patrie " de Montréal, d'octobre dernier, publiait cette note: " L'archevêque d'Auch a eu hier un long entretien avec M. Bruce Walker, concernant le départ de cinq cents familles françaises pour le Canada, au printemps prochain. Sa Grandeur aurait l'intention de visiter la province d'Alberta pour y choisir le site de la colonie dont il est le " promoteur ".

LA VERITE EST QUE L'EMIGRANT FRANÇAIS SERA BIEN PLUS MALHEUREUX AU CANADA QUE CHEZ NOUS. Pendant sept mois de l'année, le pays est couvert d'une nappe de neige de 1 mètre à 2 mètres d'épaisseur. Le froid y atteint 20 degrés et plus au-dessous de zéro.

L'émigrant pourra gagner de 10 à 15 francs par jour, mais il aura à subir le long chômage de l'hiver et il paiera 3 francs ce qui vaut 1 franc chez nous. Telle est la proportion sur tous les objets de consommation.

A Montréal, la misère est telle que les refuges de nuit sont pleins d'émigrants dénués de tout. Les journaux mêmes du Canada, la " Patrie " et la " Presse " de décembre dernier déclarent qu'à Vancouver, à Toronto, à Winnipeg, les sans-travail sont en nombre considérable.

Une feuille officielle, le " Canada ", fait l'aveu suivant, dans un numéro de décembre 1907: " on n'a pris aucune disposition sérieuse pour as-

surer au moins du pain aux étrangers qu'on fait venir en leur promettant souvent plus que la lune. Contre l'immigration il est permis de ne pas être, mais avant d'induire des malheureux à quitter leur pays où ils gagnent plus ou moins bien leur vie, il serait urgent qu'on prit des mesures nécessaires pour qu'ils ne meurent pas de faim rendus ici. "

Sous ce titre — " Un Bagne au fond du bois " — le journal la "Presse ", de Montréal, signale avec indignation le traitement dont sont victimes les ouvriers canadiens et français émigrés, sur une ligne de chemin de fer en construction à l'intérieur. Ils sont conduits au travail par des gardes-chiourme qui ont le revolver au poing. On les nourrit de viande pourrie; ils couchent sous des tentes remplies de vermine; ils sont maintenus par la force au service de la Compagnie.

Voici, à ce sujet, le témoignage d'un journal canadien déjà cité, la " Presse ": " De tous côtés arrivent de tristes récits de l'exploitation dont un grand nombre de travailleurs sont victimes de la part des embaucheurs et bureaux de placement.

" Le moment est propice aux exploiteurs des travailleurs en quête d'ouvrage, des ouvriers courageux qu'aucune besogne n'effraie ou ne rebute quand il s'agit de trouver honorablement un morceau de pain pour empêcher la maisonnée de mourir de faim.

" Ce sont surtout ces vaillants que guettent les trafiquants de main-d'œuvre. On leur promet de l'ouvrage au loin; on leur prend une commission d'une ou plusieurs piastres; on leur fait acheter un billet de chemin de fer obtenu avec réduction et vendu au taux ordinaire et on les expédie. "

" Parfois arrivés à destination, les ouvriers ne trouvent pas de travail. Ils en sont pour le prix du voyage et, si l'argent leur fait défaut pour le retour, ils n'ont qu'à crever de faim. "

Conclusion du journal: "L'intervention des autorités est absolument nécessaire si on veut soustraire les travailleurs, les " nombreux émigrants qui nous arrivent " à cette exploitation qui les ruine, paralyse leurs efforts, nuit considérablement aux intérêts généraux du pays et à sa bonne réputation. "

Cette situation aurait dû être signalée depuis longtemps au gouvernement français par le consul général ou par la chambre de commerce française. Mais le consul général, prédécesseur du consul actuel récemment nommé, clérical et réactionnaire, était plus préoccupé de plaire à son évêque que de protéger ses malheureux compatriotes.

Quant à la Chambre de Commerce française, subventionnée par la métropole, connue pour ses opinions ultra- cléricales, elle se préoccupe si peu des intérêts français que, lors de la préparation du nouveau traité de commerce aujourd'hui soumis au Parlement, invitée à formuler ses désirs, elle négligea l'article le plus important de nos exportations, les vins français. La détaxe a été demandée par la chambre de commerce anglo-canadienne.

En ce qui concerne la langue, le grand journal parisien cité plus haut est loin de la vérité lorsqu'il affirme que le français est parlé couramment au Canada. On ne parle couramment le français que dans la province de Québec et à Montréal même, un bon tiers des habitants ne parle que l'anglais.

Enfin il serait bon d'examiner si les agences canadiennes fonctionnant en France o[illegible] tion ministérielle exigée par une loi de 1860.

Pour l'édification des ouvriers que les agents de recrutement pourraient abuser, il convient d'ajouter que, s'ils ont perdu l'habitude d'obéir à leur curé, ils feront bien de ne pas aller au Canada. Là, le clergé est tout-puissant; il donne ses ordres an gouvernement; souverain maître dans les écoles, il s'est opposé jusqu'ici à la création d'un ministère de l'instruction publique; il prélève la dîme; il faut être agréé par le curé de la pa-

roisse pour être cocher de fiacre. Or, l'ouvrier français a l'esprit assez ouvert pour attacher quelque prix à son indépendance et se soucier de sa dignité.

POUR TOUTES CES RAISONS MATERIELLES OU MORALES, LES PAYSANS DU DIOCESE D'AUCH OU D'AILLEURS FERONT BIEN DE NE PAS S'AVENTURER SOUS LE CIEL DU CANADA, OU ILS SERAIENT ENCORE BIEN PLUS MAL LOTIS QUE SOUS LE CIEL DE FRANCE.

IL IMPORTE DE LES PREVENIR ET DE LES PREMUNIR CONTRE LES PROMESSES FALLACIEUSES DES EXPLOITEURS LAIQUES OU CLERCS. NOUS ATTIRONS SUR CE POINT L'ATTENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET NOUS FAISONS APPEL AU CONCOURS DE LA PRESSE REPUBLICAINE PRINCIPALEMENT AUX JOURNAUX DU MIDI OU LE RECRUTEMENT SE POURSUIT AVEC LE PLUS D'ACTIVITE.

DELPECH.
Sénateur de l'Ariège.

Croit-on que ce soit chose facile de recruter des immigrants dans une région française où ont paru des articles de ce genre, et où les agents de recrutement ont contre eux une opposition officielle aussi tranchée ?

DIFFICULTES CREES PAR CONCURRENCE ETRANGERE

Nous n'avons pas l'intention de remplir cette étude de réclames étrangères.

Nous voulons simplement citer deux échantillons qui prouveront que nos agents n'ont pas seulement à lutter contre la propagande de la République Argentine, mais encore contre celle d'une foule d'autres pays qui offrent des surenchères.

On y verra aussi la preuve de la folie que ce serait de supprimer les primes comme le demandent les prétendus apôtres de l'immigration française.

LA PROPAGANDE BRESILIENNE

On peut se faire une idée de la propagande effrénée que font les autres pays et des avantages qu'ils offrent aux immigrants par la circulaire suivante émise par le Commissaire général de l'Etat de Sao-Paulo, Brésil à Anvers:

Aux agriculteurs, au contraire, on peut dire sans crainte d'encourir des reproches : allez là-bas, si le cœur vous en dit. Allez à Sâo-Paulo, parce que les offres d'emplois sont supérieures aux demandes. Certes, il ne s'agit pas ici de ceux qui rêvent d'eldorados splendides, qui croient qu'il suffit de partir très loin pour revenir au bout de dix ans passer dans leur village natal le reste de leurs jours dans un luxe de légende.

Au Brésil comme en France, il faut, pour réussir, de l'initiative, de l'énergie, de la persévérance, l'amour du travail ; dans les vastes plaines de Sâo-Paulo ou aux pentes des sierras, il faut, pour recueillir les moissons luxuriantes, arroser le champs de ses sueurs et si, comme le disait notre La Fontaine, "un trésor est caché dedans", encore faut-il le chercher.

Mais au moins, à Sâo-Paulo, le laboureur fait valoir son champ, un champ vaste et fertile ; qu'il a l'espoir d'agrandir, et sur lequel la vie lui est assurée.

Le gouvernement pauliste, en effet, a compris que le peuplement du sol ne pourrait se faire rapidement qu'en attirant les émigrants par l'appât de la propriété.

Le long des lignes de chemins de fer, il a établi des "nucléos", c'est-à-dire des noyaux de colonisation où il installe les nouveaux venus. Ceux

qui peuvent disposer d'une somme de 5 à 600 francs ($100) sont immédiatement mis en possession de 25 hectares d'excellentes terres, propres à toutes les cultures ; d'une maison d'habitation, d'animaux et d'instruments aratoires. Ces divers capitaux sont estimés et les paiements se font en cinq années ou dix années. Au moment du paiement du premier terme, le concessionnaire reçoit un titre définitif au moment du paiement de la cinquième année.

A ceux qui ne possèdent rien en arrivant, le gouvernement fournit immédiatement du travail dans les exploitations agricoles, particulièrement dans les "fazendas" de café ; au bout de quelque temps, le travailleur est ordinairement en mesure de fournir les premières avances nécessaires pour prendre une exploitation à son compte.

Enfin, l'Etat de São-Paulo assure la gratuité du voyage aux immigrants et à leur débarquement l'hospitalité à l'hôtellerie des immigrants jusqu'à leur départ vers l'intérieur.

LA PROPAGANDE DE L'URUGUAY

La République de l'Uruguay fait aussi en Europe et particulièrement en France et en Belgique une propagande active, dont voici un exemple.

C'est une circulaire de M. Backhaus ingénieur allemand, actuellement directeur de l'Ecole d'Agrocnomie de l'Uruguay.

Voici ce qu'il dit:

L'Uruguay est un pays qui permet le travail à la race caucasique. C'est un pays qui paie plus que beaucoup d'autres d'Europe et d'Amérique une culture intensive.

" On n'y a pas besoin des nègres, des Chinois et des Indiens ; au contraire, les éléments les plus avancés d'autres nations peuvent utiliser toute leur intelligence et leur énergie pour la culture de la terre.

"Si à l'intelligence, au caractère chevaleresque, aux qualités nobles des Uruguayens s'associaient l'industrie, la persévérance et l'énergie des races des climats froids: germaine, gauloise, scandinave, saxonne, hollandaise et suisse, on constituerait une nation d'avenir.

" L'immigration des bons éléments pour la culture intensive doit être la devise de l'Uruguay.

" Les exploitations moyennes, de 100 à 150 hectares, sont les plus appropriées pour les cultures intensives, d'abord pour toute espèce de céréales et ensuite pour les plantations industrielles, telles que: le lin, la betterave, le tabac, le coton, les plantations forestières, les légumineuses, etc. Le climat et le sol de l'Uruguay sont favorables à toutes ces cultures ; il ne manque que les connaissances, l'expérience et des bras.

" Une autre industrie très importante, mais jusqu'à présent peu exploitée, c'est l'"industrie laitière". Il existe en Europe des pays tels que la Suisse, la Hollande et le Danemark qui dépensent deux ou trois fois plus que l'Uraguay pour l'acquisition et l'alimentation d'une vache, et cependant ils possèdent une industrie laitière florissante, leur permettant d'approvisionner de beurre et de fromage les marchés de Londres, de Paris, de Berlin, etc., pendant que l'Uruguay, où le transport n'offre pas de difficultés et où une ferme, avec 1,000 vaches, pourrait produire 3,000 litres de lait par jour avec un bénéfice de 100 piastres (535 francs), ne produit pas encore le nécessaire pour sa propre consommation.

" Tous les produits que consomme le pays donnent certainement de beaux profits.

" En d'autres produits, l'Uruguav peut sur les marchés mondiaux, entrer en concurrence avec les autres pays, en raison de ses conditions favorables.

" A mon avis, l'Uruguay pourrait devenir la Belgique de l'Amérique : il doit, grâce à sa favorable situation géographique, dominer l'exportation pour l'Europe et approvisionner aussi les pays sud-américains de produits supérieurs, tels que les graines de semences, plants reproducteurs et produits industriels.

DIFFICULTES CREEES EN CANADA A L'ENCONTRE DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE

Nous arrivons au dernier chapitre de ces entraves regrettables qui rendent tellement difficile l'œuvre de l'immigration française qui nous est si chère.

Nous déplorons que ce chapitre soit le plus fourni.

Nous allons indiquer les diverses manœuvres auxquelles se livrent—dans un intérêt politique bien défini—certains adversaires du gouvernement.

Ces manœuvres seraient seules d'une importance secondaire si elles n'avaient pas leur répercussion en France où elles créent un malaise grave parmi les personnes qui désirent immigrer au Canada.

Elles sont de nature à faire douter ceux qui aspirent à devenir nos concitoyens des sympathies si profondes du gouvernement à leur égard, de la sécurité de la situation sociale qu'on leur promet, de l'avenir de nos institutions, de la stabilité des lois et sont propres à les dissuader de venir vivre au sein d'une population dont l'avenir leur est indiqué comme étant exposé à des fluctuations constantes.

Ces assertions sont l'obstacle le plus sérieux que rencontrent les agents lorsqu'ils sollicitent la venue des Français au Canada, et elles devaient être mentionnées et réfutées dans une étude comme celle-ci, destinée à montrer sous toutes ses faces le problème de l'immigration française au Canada.

DECLARATIONS INCONSIDEREES

Le plus grand obstacle que nos agents aient à surmonter, c'est les déclarations inconsidérées de certains de nos hommes politiques qui sont colportées en France et nous causent un tort considérable.

La plupart du temps, ces assertions sont de la déclamation à bon marché, lancée par des députés sans responsabilité. Mais, surtout quand elles viennent de députés français, elles obtiennent en Europe, une créance qui les rend particulièrement dangereuses.

C'est ainsi que nous trouvons dans le discours prononcé cette année sur le Budget par M. J. G. H. Bergeron, la déclaration suivante:

M. BERGERON: Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui un seul pays sous le soleil où la vie soit aussi chère qu'au Canada. Elle est même plus chère ici qu'aux Etats-Unis, qui ont eu longtemps la réputation d'être le pays où il en coûtait le plus pour vivre.

(Page 5587, Débats français de 1908).

Evidemment tout cela est du verbiage, et il suffit de contempler la face rubiconde et réjouie du député de Beauharnois pour se convaincre que la vie ne doit pas coûter "SI CHER QUE CELA".

Mais les immigrants ne connaissent pas M. Bergeron ; ils prennent ce qui est dit en Chambre pour argent comptant et les difficultés de la tâche de nos agents en est accrue d'autant.

Ce sont ces déclamations malavisées qui causent tout le mal.

Et pour cela, MM. Bergeron et Monk se plaignent que les immigrants ne viennent pas en plus grand nombre et qu'il faille payer des primes pour les décider à venir !

SIR WILFRID LAURIER ET L'ESPRIT FRANÇAIS

La malencontreuse politique qui se mêle à tout dans notre pays cause le plus grand tort à l'immigration française qui est tout désorientée par nos disputes.

C'est ainsi que tandis que nos agents s'efforcent de faire valoir en France que Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du pays, est français

de race et français de cœur, les journaux nationalistes s'efforcent de prétendre qu'il est "peu français, mauvais français ou anglais".

"La Presse" de Montréal a répondu par un vigoureux article à cette perfide politique de nos bleus.

On cherche, dit "La Presse", à créer la légende que Sir Wilfrid Laurier n'est français que de nom et que, d'esprit et de cœur, il est plutôt anglais. On a l'audace, afin de le perdre dans l'estime de ses compatriotes, d'insinuer qu'il est un danger pour sa race et pour sa religion.

On le reconnaît comme homme de talent, mais. . . . Des jeunes filles pieuses, avouant d'ailleurs se faire un devoir de ne jamais lire un journal, vous affirment ces choses. Le correspondant d'un journal devenu l'organe des nationalistes, nous faisait, il n'y a pas longtemps, la confidence qu'il s'est laissé dire, par un courriériste anglais, sans protester, que Laurier est plutôt anglais de tempérament et d'éducation. Nous citons textuellement:

"Pour nous (Anglais), vous (Canadiens-Français), ne comptez plus "dans la vie nationale. Nous regardons Laurier comme un phénomène dont "la disparition vous laissera impuissants: SI PEU FRANÇAIS QU'IL "SOIT D'EDUCATION ET DE TEMPERAMENT, son prestige vous sert "encore de bouclier; son règne fini, commencera l'assaut le plus violent "que votre race ait jamais subi: y êtes-vous préparés ? "

Nous naissons sujets britanniques et ne désirons pas qu'il en soit autrement. Nous préférons le Canada colonie autonome sous la constitution anglaise, à l'état de colonie française sous la dépendance et la régie du gouvernement français. Nous sommes ainsi "British to the core". C'est un sentiment unanime chez les Canadiens-Français instruits, sentiment qui s'allie à un culte profond que nous gardons pour la France, pour les choses de France, pour l'âme française. L'œuvre de Sir Wilfrid Laurier, sa vie, sont tout imprégnées de ce sentiment de fidélité au régime autonome britannique et à notre origine française. "La France, dit-il, nous a donné la vie; l'Angleterre, la liberté".

Peu français d'éducation et de tempérament, Laurier ! Voilà, en vérité, une assertion démentie par les faits. Quels sont les faits ? Sir Wilfrid Laurier est né de parents français et a reçu son éducation première d'une mère française. Il a fait ses études dans un collège français ; sa cléricature, dans un bureau français. S'il a étudié son droit à McGill, il y a étudié le droit civil français, que nous avons conservé. Il a exercé sa profession pendant trente ans, dans un centre français. Il a toujours représenté une division française "Québec-Est". Ce n'est pas tout.

Il ne s'est pas contenté, comme la plupart, d'apprendre le strict nécessaire pour faire son cours d'études, son cours de droit et plaider ses causes. Il n'a pas fermé ses livres avec la porte du collège et de l'Université, se disant : "Maintenant, je suis savant". Non, il a continué à lire, à étudier, à apprendre. Il a laborieusement agrandi et augmenté le domaine de ses connaissances françaises. Il est peu de Canadiens-Français, s'il en est, qui ait fait une étude plus attentive et plus profitable de l'histoire de la France, de sa littérature, de son éloquence, de son génie. Il suffit de converser une heure avec lui pour s'en convaincre. Heureux ceux qui l'ont entendu, dans une conversation aisée et pittoresque, parler des choses de France. Il semble alors que les personnages et les événements du passé reprennent vie sur ses lèvres. Il est, sans contredit, au premier rang des Canadiens-Français dont l'éducation française soit complète. Dans tous ses discours, partout et toujours, il a affirmé son attachement inaltérable à la France qu'il proclame la reine des nations dans le royaume des arts, des sciences et des lettres. Chez lui, cela fut plus qu'une phrase, car, nous en appelons à tous ces jeunes Canadiens-Français et à toutes ces Canadiennes-Françaises, à qui la pauvreté disputait le génie, que Sir Wilfrid a tirés de l'obscurité et de l'oubli, qu'il a mis dans la lumière, et dont il a enrichi sa race en leur procurant les moyens

de devenir les maîtres dans la littérature, dans leurs diverses professions. Et l'on dira "si peu français qu'il soit d'éducation et de tempérament" ! ! ! Et l'on insinuera qu'il est un danger paur sa race et sa religion ! ! !

En politique, si Sir Wilfrid Laurier relève de l'école anglaise, ne suit-il pas en cela l'exemple des Lafontaine, des Cartier, des Dorion, qui s'en sont toujours réclamés, qui ont revendiqué pour nous la constitution britannique, les libertés britanniques, la responsabilité ministérielle ?

En face de notre histoire et de nos luttes, qui niera qu'il est indispensable à nos chefs d'étudier la langue, le droit constitutionnel anglais, l'histoire d'Angleterre, la littérature et l'éloquence anglaise, afin de pouvoir exercer dans les conseils de la nation, l'influence nécessaire à la protection de nos intérêts? Et si, étant à la tête de sa race, au point de vue de l'éducation française, Sir Wilfrid Laurier a pu arriver si bon premier dans l'étude de l'anglais que le confident anglais du correspondant du journal, plus haut cité le considère comme "un phénomène dont le prestige nous sert de bouclier", est-ce à nous de nous en plaindre ?

Cet Anglais a dit vrai : "le prestige de Laurier nous sert de bouclier". Ne désirons pas la fin de son règne, car le confrère nationaliste nous fait avertir par son confident que, "son règne fini, commencera l'assaut le plus violent que notre race ait jamais subi".

Soyons donc en garde contre les politiciens qui n'ont jamais fait autre chose que de traîner la race et la religion sur le terrain souillé des batailles politiques ; soyons en garde contre ces politiciens, plus forts en race et en religion de husting qu'en économie politique, qui se faufilent dans les écoles, comme les loups dans la bergerie, et font signer des requêtes par les enfants qui n'y voient goutte, dans le but unique, mais caché, de faire renaître à la vie politique les brandons de discorde, les démagogues ambitieux qui n'ont jamais pu rien accomplir d'utile pour leurs compatriotes.

("La Presse", 12 mai 1908)

DANGER DES DEMANDES EXAGEREES

Les Français qui suivent avec attention nos affaires publiques ne peuvent manquer d'être effrayés des imprudences que commettent les prétendus défenseurs de l'influence française.

Un groupe politique turbulent qui s'intitule "Jeunesse Catholique" a entrepris dans la province un mouvement de pétitionnement pour exiger l'adoption d'une LOI obligeant les compagnies de chemin de fer à publier tous leurs documents en français aussi bien qu'en anglais.

Les pétitions en question demandent une loi à cet effet, et c'est là qu'est le danger.

Une simple demande aux compagnies intéressées aurait sans doute fait l'affaire, comme nous le montrons plus loin.

On nous dit que les tramways à Québec, sur des représentations qui furent faites à la compagnie, portent maintenant des enseignes françaises, qu'à la gare du chemin de fer du Pacifique on voit maintenant des pancartes françaises, et, au-dessus du guichet du préposé aux billets, un bel horaire français, pendant que le tableau noir porte aussi, en français et en anglais, les heures d'arrivée et de départ des trains. On dit encore que sur l'Intercolonial, il a suffi d'une simple demande pour provoquer l'apparition d'horaires, de billets, de connaissements, imprimés en français et en anglais. On nous dit également qu'il a suffi de demander à l'honorable monsieur Fisher l'impression en français d'une brochure du ministère de l'Agriculture pour l'obtenir.

Plusieurs de nos bureaux de poste, ajoute-t-on, dans des paroisses exclusivement françaises, portaient des affiches anglaises. " Les voitures chargées de la levée des boîtes et de la distribution dans la ville de Québec, portaient les mêmes affiches. Il a suffi de faire remarquer cette a-

nomalie au ministre des postes, l'honorable Rodolphe Lemieux, pour qu'il s'empressât de remédier à un état de choses aussi irrationnel."

Enfin, on conclut que, "dans tous ces cas et dans d'autres qu'on pourrait citer, il a suffi de demander pour obtenir."

Alors, s'il suffit de demander pour obtenir, pourquoi cette agitation malsaine dans la province de Québec, comme si la langue française était réellement en danger?

Pourquoi faire croire aux immigrants français qui désirent venir au Canada que leur langue est en danger dans ce pays-ci?

Pourquoi les mettre sous une impression fausse et dangereuse, quant à leurs droits.

Les gens qui disent que de droit les langues française et anglaise sont sur un pied d'égalité, particulièrement dans la province de Quebec faussent l'éducation du peuple. Mettons-nous bien dans la tête qu'il n'existe rien de tel. Nous sommes sur le même pied dans les Chambres seulement et dans les tribunaux de notre province, ou devant la Cour Suprême et celle de l'Echiquier. Nos privilèges constitutionnels s'arrêtent là. Voici le texte de l'Acte fédéral:

"133. Dans les CHAMBRES DU PARLEMENT DU CANADA ET " LES CHAMBRES DE LA LEGISLATURE DE QUEBEC, l'usage de la " langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des ARCHIVES, PROCES-VERBAUX ET " JOURNAUX RESPECTIFS DE CES CHAMBRES, l'usage de ces deux " langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par DEVANT LES TRIBUNAUX OU EMANANT DES TRIBUNAUX DU CANADA QUI SERONT ETABLIS SOUS L'AUTORITE " DU PRESENT ACTE, et par devant tous les tribunaux ou émanant des " TRIBUNAUX DE QUEBEC, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues".

"Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

Et, c'est bien tout ; rien ne s'ajoute à cet article unique.

Quand on requiert une législation pour forcer les compagnies industrielles, chemins de fer, messageries, télégraphes et téléphones, à nous donner du français sous peine d'amende et, par conséquent, de prison, on demande à imposer des conditions nouvelles à l'Acte fédéral, c'est-à-dire qu'on exige une loi de contrainte nullement prévue.

A-t-on songé aux conséquences de ce principe posé par nous-mêmes la minorité ? Si nous invoquons le droit de modifier les conditions du pacte en notre faveur, il nous faudra également nous soumettre aux demandes des autres provinces qui voudront le faire changer contre nous. Nous exerçons des coutumes, des pratiques exclusives en bien des cas. Que ferons-nous quand une majorité nous demandera, sous peine d'amende, de les changer ? N'importe quel contribuable anglais pourrait sommer nos conseils municipaux, en vertu de ce néfaste principe qu'il suffit de généraliser un système local pour le rendre fédéral, de délibérer en anglais quand il sera intéressé à comprendre un règlement ou l'imposition d'une taxe. Du moment que nous réclamons plus que nos droits écrits, quand même ces réclamations sont remplies de bon sens, toutes les autres nationalités auront le même désir d'obtenir des mesures semblables contre nous. Où s'arrêteront les représailles ? Est-ce bien notre minorité qui y gagnera ? Lorsque nous aurons supprimé le frein, la sauvegarde de la loi écrite, qui sera le juge de ce qui doit ou ne doitpas être adopté ?

Voilà qui doit inspirer des craintes sérieuses à tous les immigrants ayant intérêt au maintien de la situation actuelle, en ce qui concerne l'usage de la langue française.

LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES CHEMINS DE FER

Les adversaires, disions-nous, du gouvernement Laurier, ceux qui se prétendent les plus désireux de voir venir au Canada l'immigration française ont pris cette étrange façon d'encourager la venue de nos compatriotes de la vieille France, ea prétendant que la langue française est ostracisée des milieux publics, que son emploi est méconnu et que son usage se fait de plus en plus rare.

En dehors du discrédit que peut jeter sur notre pays, parmi les futurs immigrants français cette assertion dommageable, elle a le défaut d'être absolument fausse.

Jamais la langue française n'a été plus en honneur, ni plus répandue que maintenant dans notre pays.

C'est grâce au gouvernement Laurier que la clause 271 de l'Acte des chemins de fer oblige déjà toutes les compagnies de chemin de fer à annoncer l'arrivée et le départ des trains dans les deux langues et qu'on trouve la même prescription dans la clause 312, quant à la publication des avis et règlements.

Cependant, certains individus ayant, pour soulever les esprits, prétendu qu'une loi complémentaire était nécessaire pour obliger les compagnies à accroître l'usage du français dans certaines de leurs transactions avec le public, l'honorable sénateur Dandurand a pris sur lui de s'adresser aux directeurs des grands chemins de fer et de leur demander s'ils ne seraient pas disposés à prescrire, de leur plein gré, les modifications pour lesquelles on faisait bruyamment signer des pétitions tendancieuses.

Les directeurs de nos grands chemins de fer qui circulent dans Québec ont répondu à l'honorable sénateur que " si elles n'avaient pas encore fait ce qu'on voulait exiger, c'était qu'on ne le leur avait pas encore demandé. "

Voici les réponses faites à la lettre collective de l'honorable R. Dandurand, réponses qui montrent, toutes, le plus grand désir de faciliter aux voyageurs de langue française et par conséquent aux immigrants français l'usage des voies ferrées canadiennes.

On y verra une autre preuve de l'intention générale d'aider par tous les moyens possibles la venue des immigrants de langue française, au Canada.

Voici le texte des réponses:

REPONSE DU GRAND-TRONC.

MONTREAL, 5 mai 1905

L'honorable R. Dandurand,
112 rue St-Jacques,
Montréal.

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 4 mai, relativement à la requête que l'on fait actuellement circuler dans la province de Québec, demandant au Parlement l'adoption d'une loi obligeant les compagnies de chemins de fer dans la province à faire un usage plus constant de la langue française. Vous dites qu'on prétend avoir fait une demande aux compagnies de chemins de fer à cette effet, mais que cette demande n'a pas été agréée.

En réponse à votre lettre, je dois vous dire, qu'à ma connaissance, nulle communication relative à ces questions, en demandant qu'elles soient prises en considération par nous, n'a été reçue par les officiers de cette compagnie, ni par moi-même.

Quant aux avis publics dans la province de Québec, nous sommes maintenant tenus, d'après la loi des chemins de fer, de les publier en anglais et en français, et si la compagnie a failli à cette obligation imposée par la loi, je serai heureux qu'on nous prévienne afin d'y porter remède.

Quant à ce qui concerne les billets de passagers, connaissements, et autres matières se rattachant au trafic, ces questions devront nécessaire-

ment être soumises à la décision conjointe des compagnies de chemins de fer.

Nous serions heureux de conférer avec les officiers des autres compagnies dans la Province de Québec, en vue de nous assurer jusqu'à quel point il nous est possible de rencontrer les vues du public avec lequel nous sommes en contact.

Vous pouvez être certain que la compagnie est disposée à faire tout ce qui est raisonnable et qu'elle n'a aucun désir de refuser, sans motif sérieux, ce que sa clientèle juge opportun de lui demander.

Votre bien déboué,

CHAS. M. HAYS,
Deuxième vice-président et gérant-général.

REPONSE DU C. P. R.

J'accuse réception de votre lettre du 4 mai courant.

Aucune demande n'a jamais été faite à la compagnie du Pacifique Canadien touchant l'emploi de la langue française dans les rapports de cette compagnie avec le public.

Je puis vous donner l'assurance que toute requête de ce genre eût reçu de notre part la plus sérieuse considération et n'eût été repoussée que pour des raisons acceptables à la grande majorité de la population de langue française.

Je puis affirmer sans craindre la contradiction, en me basant sur une expérience de 23 années, que jamais notre clientèle n'a eu, durant tout ce temps, à se plaindre de notre compagnie relativement aux questions que mentionne votre lettre, et elle n'a jamais exprimé le moindre mécontentement.

Les compagnies de chemins de fer sont tenues de par la loi, à donner dans les deux langues les avis aux traverses ou chemins publics, l'annonce du départ et de l'arrivée des trains et tous les règlements, ordres et avis qu'il leur faut publier et afficher pour le public.

Nous n'avons jamais ouï dire que la Compagnie avait méconnu la loi sous ce rapport. Nous sommes désireux de la respecter par nos employés.

Je soupçonne que certaines demandes contenues dans cette requête ne sont pas considérées comme importantes ou sérieuses, mais je puis dire que la question des billets pour le trafic local, des connaissements et autres documents en usage par les compagnies de chemins de fer ne peut être résolue d'une manière satisfaisante que par une action conjointe de toutes les compagnies de chemins de fer.

Si ces demandes peuvent être accordées sans gêner les opérations de la compagnie, soyez convaincu que nous sommes tout disposés à les considérer favorablement.

Nous consentons volontiers à discuter les questions avec les autres compagnies de chemins de fer et nous suggérons que vous ou tout autre représentant de la population canadienne-française assistiez à ces réunions, pour y faire valoir vos vues.

Il vous sera peut-être agréable de savoir que dans notre département en loi, nous avons tout un bureau de langue française et correspondances qui s'occupe des affaires qui nous parviennent dans la langue française. Dans chacun de nos bureaux, nous avons des employés de langue française pour répondre aux demandes qui nous sont faites dans cette langue. C'est là une nécessité qui s'impose dans cette province.

Notre compagnie se fait aussi un devoir de préparer tous ses contrats et règlements en français lorsque l'autre partie intéressée ne comprend pas l'anglais ou lorsqu'elle le demande.

Je demeure, cher monsieur,

Votre bien dévoué,

D. McNICOLL,
Vice-président.

REPONSE DE LA CIE QUEBEC ET LAC ST-JEAN

Montréal, 8 mai 1908.

M. le sénateur Dandurand, C. R.
112 rue Saint-Jacques,
Montréal, Qué.

Cher Monsieur,

Répondant à votre honorée du 4 courant, je puis vous dire, que d'après ce que j'en connais, le chemin de fer Canadian Northern se conforme à la loi concernant l'annonce de l'arrivée et du départ des trains ainsi qu'aux avis et règlements qui doivent être imprimés dans les deux langues: mais nous n'avons jamais reçu de requête, à ma connaissance, demandant l'impression en français et en anglais, des billets, formules, etc., et cependant je suis à l'emploi du Grand Nord ou Canadian Northern Quebec depuis sa construction.

Là où les besoins du trafic semblent le demander, nous faisons imprimer des billets spéciaux d'excursion et des matières d'annonces dans les deux langues. Mais sans approfondir la question et sans conférer avec les autorités des autres lignes de chemin de fer en opération dans cette province et sans commettre la chose à notre bureau de direction, je ne puis pas dire quelle serait la politique générale de notre compagnie, sur cette matière. Votre tout dévoué,—GUY TOMBS,

Agent général du fret et des voyageurs.

On peut juger par ces réponses aux assertions fausses des Nationalistes, des obstacles que l'on cherche à créer en certains quartiers au gouvernement toutes les fois qu'il veut pousser activement l'immigration française.

L'Hon. M. Dandurand a continué à s'occuper de la question auprès des grandes Cies. Les lettres suivantes indiquent le succès qu'il a remporté.

Montréal, 22 juin 1908.

L'Honorable R. Dandurand,
Sénateur,
Montréal.

Cher Monsieur,

Nous avons eu plusieurs conversations ensemble concernant l'usage plus constant de la langue française dans l'administration de nos diverses lignes de chemins de fer dans la province de Québec.

Après avoir conféré avec les représentants des autres compagnies faisant affaires dans cette province, il a été décidé ce qui suit:

" Quant à la clause 1ère concernant l'annonce de l'arrivée et du départ des trains: l'usage des deux langues est maintenant généralement passé dans la pratique et nous entendons nous conformer à cette demande plus scrupuleusement dans l'avenir.

" Quant à la clause 2ième concernant les horaires: nous avons décidé de nous servir des deux langues dans l'impression de nos horaires d'été et les tableaux contenant ces horaires, dans les deux langues, seront affichés dans toutes les gares et stations dans la province de Québec.

" Quant à la clause 3ième concernant les billets de voyageurs et autres contrats semblables pour le transport des voyageurs; je dois dire que cette question est maintenant à l'étude par les compagnies de chemins de fer et par la commission fédérale des chemins de fer et nous avons l'espoir qu'une décision prochaine vous donnera satisfaction sur ce point.

" Quant à la clause 4ième concernant les connaissements: nos officiers chargés du fret s'occupent actuellement de cette question dans le but d'en arriver bientôt à une solution satisfaisante.

" Quant aux clauses 5ième et 6ième il n'y a pas de doute que la commission des chemins de fer à qui nous allons soumettre cette demande en

même temps que celle des billets, pourra régler les conditions dans lesquelles les bulletins de bagage et autres devront être émis.

" Quant à la clause 8ième concernant les imprimés pour dépêches, j'ai compris que vous alliez vous adresser aux administrateurs des compagnies de télégraphe.

" Quant à la clause 10ième concernant les billets d'abonnement: la réponse est la même que celle faite à la clause 3ième pour les billets de voyageurs en général.

'J'ai le ferme espoir que notre réponse à vos demandes vous paraîtra satisfaisante à vous et aux vôtres.

Sincèrement à vous,

(Signé) CHARLES M. HAYS,
2ième vice-prés. et gérant- général.
(Pour le Grand Tronc)

Montréal, 22 juin, 1908.

L'honorable R. Dandurand,
Sénateur,
Montréal.

Cher Monsieur:

Vous avez discuté samedi dernier avec M, Kerr, notre agent général des passagers, la question de l'emploi de la langue française dans l'administration des chemins de fer dans la province de Québec.

Le 1er juin courant, M. Bell, représentant du Grand-Tronc, et M. Kerr, représentant notre compagnie, ont eu l'avantage de conférer avec vous sur cette importante question et d'examiner chacun des sujets mentionnés dans votre lettre du 4 mai.

La conclusion à laquelle en sont arrivés les deux représentants de ces compagnies a été d'étendre l'usage du français à tous les avis destinés au public, y compris les horaires et leur affichage dans les gares. Il a été convenu que nous devons nous servir de la langue française de manière à ce que le public qui vient en contact avec nous soit absolument au fait des règlements et conditions qui nous régissent.

Afin d'assurer une parfaite uniformité entre tous les chemins de fer dans la province de Québec, cette question sera soumise à l'Association des agents de passagers de l'Est canadien, le 6 juillet prochain, laquelle prendra alors une décision qui liera toutes les compagnies.

C'est le désir de notre compagnie et je crois de tous les chemins de fer, de faire pleinement droit à toutes les demandes sérieuses du public de langue française dans ses rapports avec les chemins de fer.

Tout à vous.

Signé): D. McNICOLL.
(Pour le Pacifique Canadien).

Cette malicieuse tentative qui a pour but de chercher à faire croire aux immigrants français qu'ils ne pourront pas faire usage de leur idiome natal dans les transactions qu'ils auront à faire avec les compagnies de chemin de fer du Canada est une des plus malicieuses inventions du parti Nationaliste.

Les lettres que nous publions plus haut serviront à remettre les choses au point.

L'ARTICLE DE M. ARNOULD

Un professeur de littérature française, M. Arnould qui a passé au Canada quelque temps, à faire à l'Université Laval, moyennant $2,000 par année, une série de conférences a entrepris, à son retour en France, une campagne passionnée contre l'œuvre d'immigration du gouvernement Laurier.

C'est dans la revue des "Deux-Mondes" que M. Arnould a épanché

toutes les informations erronées et fausses qu'il avait puisées dans les bureaux du "Nationaliste".

Comme M. Arnould ne peut pas avoir la prétention d'influencer de Paris la conduite de notre majorité parlementaire au Canada qui ne lui doit législativement AUCUN COMPTE DE SES INTENTIONS ET DE SES ACTES, il est bien évident que cet article destiné à dénoncer de prétendues fautes de notre régime d'immigration ne peut avoir QU'UN EFFET, SINON QU'UN BUT ; décourager l'immigration des Français au Canada, en discréditant le gouvernement du pays qui lui a donné du pain, en dénaturant les actes des autorités, et en donnant de fausses informations sur ses lois et ses règlements.

M. Arnould, disait la "Presse" du 18 avril 1908, a traité de l'émigration française en politique et non en économiste. Séduit par la politique du parti nationaliste il a voulu lui rallier l'opinion française et la tourner contre la politique canadienne en matière d'émigration française. Pour atteindre son but, l'ex-conférencier de Laval a eu recours aux raisonnements, aux déductions les plus extraordinaires.

Une simple citation suffira à montrer son parti-pris et sa partialité. Il dit (page 386) en parlant des émigrés refusés par les Etats-Unis et le Canada:

"Bien qu'une pareille rigueur soit généralement très connue des intéressés, la douane des Etats-Unis trouve encore le moyen d'arrêter plus de 12,000 émigrants par an, 1.13 p. 100 de ceux qui se présentent. Le Canada, pendant la dernière année qui soit complètement publiée (1904-1905), a refusé près de trois fois moins, soit 0.41 pour 100 de ceux qui se présentaient."

Et de cette différence de "repoussés", M. Arnould, sans mentionner sur quoi il se base, conclut :

"Il s'effectue donc fatalement en Europe un triage entre les deux destinations de l'Amérique du Nord: la plupart des braves gens qui n'ont rien à cacher se dirigent vers les Etats-Unis, les autres sur le Dominion, et pour peu que les choses marchent de ce train pendant quelques années, le Canada, où va s'amasser l'écume des quais de Londres, de Liverpool, de Naples, deviendra peu à peu la sentine du vieux monde. Il n'est pas permis de bacler ainsi une patrie."

Il est encore moins permis à un crève-faim que nous avons hébergé et gobergé, de calomnier ainsi les centaines de mille braves gens venant demander au Canada de leur donner l'aisance en échange de leur travail. La bourgeoise revue des "Deux-Mondes" a perdu là, comme on dit, de ce côté de l'Océan, une belle occasion de rendre justice à une classe très intéressante de travailleurs.

La déduction de M. Arnould est absolument fausse. Le faible percentage de nos "non désirables", de nos "déportés", tient à deux causes : 1o. A l'excellence du triage fait par les agents canadiens ; 2o. A la différence des restrictions apportées par les deux gouvernements dans les lois réglementant l'immigration.

Au Canada, on ne demande pas compte à l'émigrant de ses opinions politiques, de sa situation conjugale ; on ne l'empêche pas d'accepter un emploi avant d'avoir mis le pied sur le sol canadien.

Les Etats-Unis attirent les émigrants comme un miroir les alouettes, alors que notre immigration doit être sollicitée ; de là pour nos agents une grande facilité de triage et de sélection.

L'écume européenne se porte surtout chez nos voisins. Monsieur Arnould devrait savoir que c'est à New-York et non au Canada que Romain Dauriac, qui fut déporté, alla chercher l'oubli de ses malheurs. Enfin pour un cas d'extradition demandé au Canada, on peut en citer cent aux Etats-Unis.

Notre immigration, d'où qu'elle vienne, n'a pas fait varier nos statistiques criminelles. Les travailleurs qui nous arrivent se conduisent bien, se montrent respectueux des lois, deviennent de bons citoyens et c'est les calomnier, calomnier notre pays, que les représenter comme la lie des grandes villes européennes devant fatalement faire du Canada la sentine du Vieux-Monde.

M. Arnould a passé deux années à Montréal. Il a dû se convaincre pendant ses deux hivers d'enseignement que Montréal, la ville principale où tous les déchets de l'émigration s'accumulent, ne connaît pas les grandes misères, que les crimes de toute nature qu'on constate dans les centres importants du Vieux-Monde y sont plutôt rares, et que le paupérisme y est totalement inconnu.

Par déchets d'émigration, nous entendons tous les malheureux qui n'ayant pas de métier—comptables, employés de commerce, gens ignorant le français ou l'anglais—doivent demander à des emplois infimes, quand ils en trouvent, le pain et le temps d'acquérir les notions leur permettant d'occuper une situation lucrative.

Ces malheureux souffrent et malgré cela nos tribunaux et nos prisons ne les voient pas. C'est la meilleure preuve qu'on puisse donner pour réfuter la malencontreuse et malintentionnée déduction de M. Arnould.

Mais là où M. Arnould fait preuve de la plus malicieuse partialité, c'est quand il accuse le gouvernement fédéral "de favoriser l'immigration anglaise au détriment de l'immigration française."

Pour appuyer cet avancé emprunté à l'arsenal nationaliste, M. Arnould s'appuie sur le rapport de 1905, de M. W. W. Cory, sous-ministre de l'Intérieur.

Dans ce rapport, M. Cory se réjouit que sur 146,266 immigrants arrivés au Canada, plus des deux-tiers, 98,902, soient venus des Iles Britanniques et des Etats-Unis s'établir dans le Manitoba et les nouvelles provinces de l'Ouest, et insiste tout particulièrement sur le fait que: "quand près de cent mille Anglais, parlant la même langue, et ayant les mêmes aspirations que nous-mêmes, sont ajoutés à notre population dans le court espace de douze mois, il n'y a guère lieu de craindre que le caractère national puisse jamais être altéré".

Et M. Arnould de conclure:

Il n'est pas possible de méconnaître plus..... naïvement les droits, "la langue, les aspirations" d'un tiers des citoyens du Canada.

Si M. Arnould connaissait mieux le Canada ; s'il avait étudié même superficiellement l'historique de notre émigration, il aurait su que les remarques du sous-ministre de l'Intérieur REPONDAIENT A UNE AUTRE PREOCCUPATION QUE CELLE D'ENRAYER UNE IMMIGRATION FRANÇAISE QUI NE S'EST JAMAIS DIRIGEE VERS NOUS.

Il aurait appris que le peuple canadien, français comme anglais, s'était ému des contingents considérables de Russes, de Galiciens, de Polonais, d'Italiens, de Grecs, de Syriens débarqués dans nos ports ; que de nombreuses protestations s'étaient fait entendre contre cette immigration de peuples d'une mentalité, d'une civilisation si différentes des nôtres.

Il aurait appris que L'IMMIGRATION FRANÇAISE, QUANTITE MALHEUREUSEMENT NEGLIGEABLE, N'ETAIT NULLEMENT VISEE PAR LE SOUS-MINISTRE DE L'INTERIEUR, et ne pouvait l'être en présence des efforts faits par son département pour attirer au pays les émigrants de langue française.

Voilà bien ce qu'il faut penser de l'article de M. Arnould, qui est pure œuvre de pamphlétaire politique, OEUVRE INCONSCIENTE, PEUT-ETRE, mais sûrement destinée à accroître l'indécision des immigrants français et à en détourner un grand nombre de ce pays—en tout cas, à rendre encore beaucoup plus difficile et aléatoire l'œuvre de nos agents d'immigration.

Ce sont là les gens qui reprochent au gouvernement Canadien de ne pas mieux réussir dans une œuvre qu'ils entravent de tous les moyens possibles!

CLAMEURS D'ETOUFFEMENT

Les Nationalistes effraient journellement les futurs immigrants français en faisant redouter l'instabilité de nos institutions, qu'ils prétendent voir menacées par le flot de l'immigration étrangère.

C'est ainsi qu'ils affirment en tout lieu que, par suite des méthodes actuelles du gouvernement en matière d'immigration, l'Ouest est actuellement envahi par une immigration d'extraction étrangère, dangereuse pour la constitution britannique qui nous régit.

Examinons cette prétention et cette prédiction:

Les Nationalistes ne peuvent considérer comme étrangère ni dangereuse l'IMMIGRATION BRITANNIQUE, puisqu'ils l'appellent au même titre que l'immigration française.

C'est M. Lavergne—lui-même—qui disait au Parlement:

"A mon avis, il n'y a que deux catégories d'immigrants désirables pour notre pays. CE SONT LES IMMIGRANTS DES ILES BRITANNIQUES ET CEUX QUI POURRAIENT NOUS VENIR DE FRANCE ET DE BELGIQUE. L'assimilation de ces immigrants est facile ; ce sont des gens qui vivent déjà sous des lois ou une civilisation semblable à celle dont nous jouissons dans ce pays. L'immigrant anglais ou français, lorsqu'il arrive au Canada, y trouve virtuellement les mêmes lois et la même civilisation ainsi que la même manière de vivre, auxquelles il était habitué dans son pays."

(Page 6330, Débats français 1907).

Entre temps, M. Arnould fera bien de remarquer que, pour M. Lavergne comme pour M. Cory, l'émigrant primordial au Canada est l'immigrant anglais et que l'immigrant français est l'immigrant occasionnel et accessoire, celui qui "pourrait" venir. Il n'est donc pas étonnant que l'immigrant britannique serve de base aux calculs et aux déductions du Ministère de l'Intérieur.

Maintenant, examinons si ces craintes d'attaques constitutionnelles possibles sont fondées.

M. W. McIntyre, député de Strathcona, Alta., aux Communes, disait, le 9 avril 1907 :

"Voyons quel a été l'accroissement de la population de 1901 à 1906, au Manitoba, en Saskatchewan et dans l'Alberta, les trois provinces où, nous dit-on, les quatre cinquièmes des habitants seront bientôt d'extraction étrangère. L'accroissement entre ces deux années, en chacune desquelles un recensement a été pratiqué, est de 389,351 âmes ; sur ce nombre, 239,041 sont d'origine britannique, soit SOIXANTE-DEUX POUR CENT de l'accroissement de la population dans ces trois provinces. Voilà dans quelle mesure les étrangers arrivent.

Le reste de la population d'origine étrangère accuse une augmentation de 38 p.c., dont les Etats-Unis ont fourni 18 p.c.

La Suède, la France et l'Allemagne, l'Irlande, l'Islande, la Norvège, la Belgique, le Danemark, la Hollande ont fourni 7 1-2 p. c.

Ce qui reste, 12 1-2 pour cent, pour ces prétendus immigrants inacceptables, suivant la définition que nous en ont donnée à mainte reprise, le député de Labelle et le député de Montmagny. Croyez-vous qu'avec pareille proposition de bons et fidèles Canadiens, il y ait lieu d'appréhender quelque danger de la présence de cette soidisant population étrangère ? Quand bien même l'œuvre de l'assimilation de ces éléments serait impossi-

ble ou difficile, pensez-vous qu'il y ait lieu de craindre une invasion étrangère, lorsque CES ETRANGERS NE FORMENT QUE 12 1-2 p. c. DE LA POPULATION.

(Page 6375, Débats français de 1906-07)

Voilà la vérité sur les frayeurs qu'on essaie d'inculquer au public français à l'égard de la stabilité des institutions canadiennes actuelles.

LES FRANÇAIS DANS L'ALBERTA

On a tenté de faire croire que les immigrants français étaient, par la faute du gouvernement exposés à être noyés dans l'Ouest par l'immigration étrangère.

Ceci est faux et, fait étrange, les Français sont plus nombreux relativement dans l'Alberta, par exemple que dans Montréal même, où l'on considère que se trouve le plus fort noyau français du Canada.

Voici encore ce que dit M. McIntyre.

"J'ai pris la peine de recueillir relativement aux nationalités, certaines données établies par le dernier recensement à l'égard de la ville de Montréal, et j'ai constaté que, dans cette ville, à cette époque, sur 10,000 habitants, il n'y en avait que 43 nés en France.

"J'ai examiné la statistique de l'Alberta confectionnée en juin 1906, et j'ai constaté que sur 10,000 habitants, nous en avions 47 nés en France.

"QUARANTE-SEPT personnes nées en France et établies dans l'Alberta contre QUARANTE-TROIS dans la ville de Montréal."

(Page 6377, Débats français de 1906-07.)

Les Nationalistes vont-ils encore prétendre que c'est parce que le gouvernement veut noyer les Français dans l'Ouest?

Quant à l'état de prospérité de ces colons, nous avons le témoignage de M. Armand Lavergne, qui a cité en Chambre, le rapport de M. Speers ainsi conçu:

" La grande majorité des immigrants français et belges est composée de cultivateurs qui ont pris des terres. La plupart des immigrants Belges et Canadiens-français sont allé s'établir au lac Munroe, à Jack-Fish, à Moosejaw, au lac Tramptink et au sud-ouest de Moosejaw, et dans le Manitoba, quelques-uns sont allés, à l'est du lac Manitoba jusqu'à Talon et Makinak. Dans l'Alberta, ils sont allés s'établir dans les districts à l'est de Red-Deer et au Nord de Morinville. Les rapports montrent que cinquante familles environ se sont établies au nord et à l'est de la montagne des Bois, sur le chemin de fer canadien du Pacifique l'année dernière. "

(Page 7050, Débats Français 1908)

CONCLUSION

Il nous reste maintenant à tirer une conclusion de cette " MONTAGNE DE DOCUMENTS " suivant l'expression consacrée.

Nous le ferons brièvement, sobrement et impartialement.

Le Gouvernement Laurier a organisé un système vigoureux pour amener au Canada l'immigration française.

Le gouvernement Laurier a multiplié les agents suivant les progrès de la propagande et ses agents suivent des méthodes sages, pondérées et efficaces, comme le prouvent les résultats obtenus.

Le gouvernement Laurier a créé ainsi un flot constant et toujours croissant d'immigration française, tandis que LES CONSERVATEURS AVAIENT ACCUMULE RUINES SUR MECOMPTES.

Le gouvernement Laurier, en concluant le traité franco-canadien et en créant la ligne canado-française, a fourni le plus fort instrument d'immigration française au Canada dont nos agents aient jamais eu l'avantage de se servir.

Le gouvernement Laurier dépense plus par tête d'immigrants français que pour aucun autre immigrant du monde.

Le gouvernement Laurier a sagement insisté pour le maintien de la prime, DONT LES CONSERVATEURS DEMANDAIENT LA SUPPRESSION, et sans laquelle il serait impossible de se procurer aucun immigrant français, en face de la concurrence étrangère.

Le gouvernement Laurier a généreusement subventionné les Sociétés de Colonisation Canadiennes-Françaises qui font un fructueux travail de recrutement d'immigrants français et belges.

Le gouvernement Laurier a distribué partout de la littérature d'immigration en Français et en Flammand, CE QUE LES CONSERVATEURS N'AVAIENT JAMAIS FAIT !

Le gouvernement Laurier maintient dans toute leur rigueur législative les droits de la langue française et accroît le champ de l'influence de la langue française, en obtenant en toute circonstance tous les accomodements possibles des grandes entreprises publiques.

Le gouvernement Laurier étend sa sollicitude envers les immigrants français, même après leur arrivée au pays, en nommant des agents locaux dans Québec et ailleurs, pour les caser sur les terres ou chez les cultivateurs.

Le gouvernement Laurier a réussi à provoquer dans l'Ouest l'installation d'admirables colonies essentiellement françaises.

Le gouvernement Laurier a créé dans l'Alberta une grande réserve, un boulevard national canadien-français, français et belge, riche, puissant et respecté.

Tout cela:

Le gouvernement Laurier l'a fait:

MALGRE LES FRANÇAIS EUX-MEMES!

MALGRE LES ETRANGERS!

MALGRE LES NATIONALISTES!

Nous comptons bien que le peuple canadien-français lui tiendra compte de son œuvre SI COURAGEUSE, SI PATRIOTIQUE ET SI CANADIENNE.

ELECTEURS, VOTEZ POUR SIR WILFRID LAURIER, VOTEZ POUR LE GOUVERNEMENT LIBERAL.